NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE
A/44/PV.97
20 septembre 1990
FRANCAIS

DIVISION LINGUISTIQUE
SECTION DES RÉFÉRENCES
COPIE D'ARCHIVES
A RENDRE AU BUREAU E/5107

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 97e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 12 septembre 1990, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes : projet de résolution [114] (suite)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

a) Rapport du Secrétaire général

b) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

90-64053/A 3196v (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE D'ELECTIONS PERIODIQUES ET HONNETES : PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.67)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A propos du point à l'examen, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé "Assistance à Haïti", contenu dans le document A/44/L.67.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de Belize, qui va présenter le projet de résolution.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution A/44/L.67 relatif à l'assistance à Haïti fait suite à une requête présentée par Mme Ertha Pascal-Trouillot, chef du Gouvernement provisoire de la République de Haïti, dans ses lettres du 23 juin et du 9 août 1990 adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Le projet de résolution vise à garantir la tenue d'élections libres et équitables en Haïti alors que ce pays se dirige sur la voie de la démocratie. Il réaffirme le droit du peuple haïtien de choisir son propre destin et demande aux Nations Unies de fournir un appui technique et administratif au processus électoral dans ce pays. Dans sa demande d'aide à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement provisoire haïtien expose clairement ses besoins urgents en matière d'observation et de vérification du processus électoral.

Le projet de résolution A/44/L.67 prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en coopération avec les organisations régionales et les Etats Membres, de fournir au Gouvernement haïtien un groupe d'observateurs qui arriverait en Haïti avant l'inscription des électeurs et n'en repartirait qu'après les élections, en envisageant également l'envoi d'observateurs supplémentaires au moment des élections et de l'inscription des électeurs; la fourniture d'une assistance pour la planification et la sécurité des élections, et l'observation de l'application des plans de sécurité électorale par un personnel spécialisé.

Dans sa demande d'assistance à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement haïtien indique tout aussi clairement qu'il ne souhaite et ne demande pas l'envoi de Casques Bleus ou de toute autre force de maintien de la paix. Après

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Rogers (Belize)

avoir sérieusement examiné la requête et conscient des aspirations d'Haïti à la stabilité et à la démocratie après des années d'instabilité politique, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a donné son appui au projet de résolution.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais informer les membres que nous prendrons une décision sur le projet de résolution A/44/L.67 vendredi après-midi, 14 septembre, après l'examen du point 28 "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/960 et Add.1 et 2)

b) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres se souviendront que, conformément à la décision S-16/24 du 14 décembre 1989 prise à sa seizième session extraordinaire, l'Assemblée a convoqué sa 95e séance plénière, le 20 juillet, pour examiner cette question et pour entendre le Secrétaire général présenter son rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. A cette réunion, l'Assemblée a décidé qu'elle reprendrait l'étude du point 28 du 12 au 14 septembre 1990 afin d'examiner en profondeur le rapport du Secrétaire général publié dans les documents A/44/960 et Add.1 et 2.

A ce propos, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale, publié dans le document A/44/709/Add.1.

Je donne la parole au Secrétaire général des Nations Unies.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Le 20 juillet dernier, j'ai soumis à l'Assemblée pour examen mon rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Ce rapport, contenu dans le document A/44/960, en date du 1er juillet 1990 et dans ses additifs, a été présenté en réponse à la requête qui m'a été adressée par la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. J'avais mentionné alors que je continuerais à suivre de très près la situation et que j'informerais l'Assemblée de tous faits nouveaux qui pourraient survenir.

Mon rapport et la mission que j'ai envoyée en Afrique du Sud avaient pour but d'être objectifs et de refléter une gamme d'opinions aussi vaste que possible. Soucieux d'y parvenir, les membres de la mission ont pratiquement rencontré toutes les organisations et tous les mouvements politiques. Le Secrétaire général de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Secrétaire général

l'Organisation de l'unité africaine a bien voulu mettre à ma disposition un exemplaire du rapport du Groupe de surveillance de cette organisation contenant une évaluation de la situation.

Dans mon rapport, j'ai déclaré qu'un processus visant le démantèlement de l'apartheid par le biais de négociations avait commencé, même s'il n'en était qu'à son tout premier stade. Un certain nombre de mesures ont été prises pour créer le climat propice aux négociations. A cet égard, la mesure prise par le Gouvernement sud-africain pour lever l'interdiction dont étaient frappés les partis et mouvements politiques a été particulièrement importante.

Tout en me félicitant de ces faits nouveaux, j'ai bien précisé que d'autres mesures essentielles stipulées par l'Assemblée générale dans sa Déclaration attendaient encore d'être pleinement appliquées. Ces mesures consistent à libérer tous les prisonniers et détenus politiques, lever l'état d'urgence dans tout le pays, rapporter toutes les lois restreignant l'activité politique, retirer toutes les troupes des townships et mettre fin à tous les procès et exécutions politiques.

Près de deux mois se sont écoulés depuis la présentation de mon rapport, et je regrette de ne pouvoir dire aujourd'hui à l'Assemblée que ces mesures ont été pleinement mises en oeuvre, même si quelques initiatives nouvelles ont été prises à cet effet. Ce que j'ai dit à l'époque demeure valable aujourd'hui : la résistance persistante au changement de la part des structures enracinées du système d'apartheid ainsi que les lois existantes en matière de sécurité continuent d'empêcher la liberté de l'activité politique. J'avais également insisté sur le fait qu'il fallait régler, de toute urgence et au plus haut niveau, le problème de la violence, notamment au Natal. Si on ne maîtrisait pas ce problème, il pourrait gravement porter atteinte au processus de changement politique actuellement en cours.

J'avais également exprimé l'espoir que l'on pourrait progresser vers la création d'un climat propice aux négociations à la lumière des contacts pris entre le Gouvernement et l'African National Congress of South Africa (ANC). Dans ce contexte, j'ai été heureux d'apprendre l'issue fructueuse de la rencontre de ces derniers à Pretoria, le 6 août, comme en atteste leur déclaration commune. La mise en oeuvre des différents accords exposés dans ce document renforcera sans aucun doute les perspectives de négociations de fond prochaines entre toutes les parties intéressées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Secrétaire général

La déclaration commune approuve en particulier les recommandations du Groupe de travail bipartite, dont il est question aux paragraphes 42 et 43 de mon rapport, concernant la libération des prisonniers et l'octroi d'indemnités. Sous son égide, un plan serait mis au point pour la libération des prisonniers ayant des liens avec l'ANC ainsi que pour l'octroi, de façon échelonnée, d'indemnités à certains groupes de personnes. Le Gouvernement examine la possibilité de lever dès que possible l'état d'urgence au Natal et de rapporter certaines dispositions de l'Internal Security Act. L'ANC a également pris une initiative positive en annonçant dans ce document qu'elle suspendait toutes les actions armées

"pour pouvoir passer aussi rapidement que possible à un règlement politique pacifique et négocié dans le cadre des accords conclus."

La déclaration commune de Pretoria témoigne d'une grande détermination et d'une vision claire des choses, du fait, en particulier, qu'elle a été conclue à une époque de grands bouleversements nationaux. Le Gouvernement et l'ANC n'ont pas permis que la vague montante de la violence les fasse changer de cap. A cet égard, je suis certain que l'Assemblée partage mon profond sentiment de préoccupation devant le perpétuel cycle de violence en Afrique du Sud, qui risque de briser la fragile amorce d'entente. Chaque jour apporte son cortège de morts et d'explosions de violence. La source en est attribuée tantôt à des luttes intestines, tantôt à la complicité d'éléments des forces de sécurité, tantôt aux activités terroristes d'extrême droite. Je n'ai pas l'intention de dire qui est à blâmer et qui est responsable. La responsabilité du maintien de l'ordre incombe au premier chef au Gouvernement, mais il appartient à toutes les parties en cause de s'efforcer de créer un climat où les négociations puissent se dérouler à l'abri de la peur.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas toute la préoccupation que j'éprouve devant les allégations toujours plus nombreuses concernant la responsabilité d'éléments des forces de sécurité dans ces incidents. Cela est d'autant plus inquiétant que ces forces de sécurité doivent être investies de la confiance du public pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Le dernier rapport de la Goldstone Commission of Inquiry créée par le Gouvernement sud-africain, donne une image négative du comportement de certains fonctionnaires de la police et suggère le besoin de mener des enquêtes impartiales sur les incidents impliquant les forces de sécurité. Le Gouvernement sud-africain

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Secrétaire général

s'est engagé à examiner la possibilité de lever dès que possible l'état d'urgence au Natal. J'espère que l'on se penchera aussi sans tarder sur la situation dans la province du Transvaal, où des mesures d'exception ont été récemment imposées.

Comme mentionné dans mon rapport, les lois d'apartheid et les mesures de sécurité répressives ont eu un impact négatif sur la tranquillité nationale et le sentiment de sécurité et de bien-être de la population. Je trouve encourageant que le Gouvernement sud-africain ait décidé, dans sa déclaration commune avec l'ANC,

> "de continuer à passer en revue les règlements de sécurité et leur application afin de garantir la liberté de l'activité politique et de présenter des amendements aux lois en vigueur lors de la prochaine session du Parlement."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Secrétaire général

J'espère également que les structures législatives de base de l'apartheid seront rapidement supprimées. Le gouvernement a annoncé qu'il envisage d'en annuler deux au début de l'année prochaine. Pratiquement tous les mouvements et organisations politiques en Afrique du Sud demeurent convaincus - et cela est dit dans mon rapport - que la discrimination raciale continuera de diviser la société tant que les piliers de l'apartheid ne seront pas éliminés.

Ceux-ci sont à l'origine de divisions sociales et économiques très nettes auxquelles il convient de porter remède. En fait, on s'accorde largement à reconnaître que la violence actuelle est enracinée dans les structures de l'apartheid, c'est-à-dire la politique des homelands et le système de la main-d'oeuvre migrante.

Nous sommes arrivés à un tournant où le processus politique s'est vu renforcé par l'engagement pris par le Gouvernement sud-africain, dirigé par le Président De Klerk, de démanteler le système d'apartheid, et par les initiatives constructives prises par l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et l'habileté politique de son Vice-Président, M. Nelson Mandela. Je crois que des mesures propres à instaurer la confiance à tous les niveaux peuvent mettre un frein à la violence et permettre de progresser sans entrave dans la voie d'une société unie et non raciale. Je suis sûr que l'écrasante majorité des Sud-Africains et la communauté internationale souscrivent à cet objectif.

Je voudrais parler du Programme d'action énoncé dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée qui a décidé, entre autres, d'intensifier, sous toutes ses formes, le soutien à tous les adversaires de l'apartheid, de respecter strictement l'embargo obligatoire sur les armes et de veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles. Je peux dire que, à quelques exceptions près, les Etats Membres ont respecté le Programme d'action, comme en témoignent les réponses que certains gouvernements ont bien voulu nous faire parvenir.

L'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général ne peuvent faire plus à cet égard que ce qui a été décidé spécifiquement par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. C'est en affirmant collectivement sa volonté d'oeuvrer dans ce sens que l'Assemblée peut au mieux assurer la mise en oeuvre du Programme d'action.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le Secrétaire général

L'Organisation des Nations Unies peut dire avec une fierté légitime que le consensus international qu'exigeait la Déclaration sur l'apartheid a imprimé un élan au processus de changement qui a commencé en Afrique du Sud. C'est un consensus qui a uni l'Assemblée. C'est un consensus qui doit être maintenu. C'est un consensus qui doit unir l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général d'avoir pris le temps d'informer l'Assemblée des faits les plus importants dont il faut tenir compte pour se faire une idée de la situation depuis la publication de son rapport en juillet.

Avant de donner la parole au premier orateur de ce matin, je voudrais proposer de clore, aujourd'hui, à 18 heures, la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat.

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie donc les représentants qui souhaitent participer au débat de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M. Ibrahim Gambari, du Nigéria, Président du Comité spécial contre l'apartheid.

M. GAMBARI (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir tout particulier pour moi que de vous féliciter, une fois de plus, pour les services que vous avez rendus à la présidence de l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe. C'est ainsi la quatrième fois, avec les réunions actuelles de l'Assemblée générale, que vous présidez nos travaux. J'aimerais donc saisir cette occasion de vous féliciter une fois de plus pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de notre Assemblée pendant votre mandat. Ma délégation tout comme le Comité spécial espèrent que, une fois de plus, vos compétences diplomatiques seront mises à contribution pour que le climat d'entente qui a présidé à l'examen, en décembre dernier, des questions dont nous sommes saisis prédomine encore à la fin de cette session.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

Ce matin, c'est au nom de ma délégation et au nom du Comité spécial contre l'apartheid que je tiens à féliciter le Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis. C'est en effet un rapport tout à fait complet qui expose la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Les membres de l'équipe du Secrétaire général méritent nos louanges pour le rapport détaillé que la présente session est sur le point d'examiner.

En 1988, lorsque le Nigéria avait demandé la tenue d'une session extraordinaire à la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu à Nicosie, par la suite réaffirmée à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, nous pensions que le moment était venu pour les membres de la communauté internationale de résoudre, une fois pour toutes, la question de la politique abhorrée de l'apartheid en exprimant à l'unisson leur engagement et en manifestant leur volonté politique afin que l'apartheid puisse effectivement être démantelé pacifiquement.

Les événements qui se sont déroulés en Afrique australe depuis la session extraordinaire de 1989 renforcent notre conviction qu'à condition d'être unis, les membres de la communauté internationale peuvent faire de l'Afrique du Sud un pays libre, uni et non racial, à l'abri de la violence et des effusions de sang.

Ma délégation a dûment noté certains événements positifs en Afrique du Sud depuis la tenue de la session extraordinaire en 1989. Il convient de relever, par exemple, que le Président De Klerk a annoncé des mesures de réforme à l'ouverture du Parlement le 2 février 1990. Dans cette annonce, le Gouvernement De Klerk indiquait que son objectif final était :

> "... une répartition constitutionnelle totalement nouvelle et équitable grâce à laquelle chaque habitant jouirait d'un traitement, de chances et de droits égaux dans tous les domaines d'activités, constitutionnelles, sociales et économiques."

Depuis lors, quelques prisonniers politiques ont été libérés, y compris M. Nelson Mandela, qui est sans peine devenu le plus grand symbole de la résistance et la conscience du peuple opprimé d'Afrique du Sud. En outre, l'interdiction qui frappait les associations politiques a été levée dans l'ensemble du pays.

En juin, l'état d'urgence a été levé, sauf dans la province du Natal et le homeland KwaZulu. Egalement en juin, le Parlement sud-africain a éliminé l'un des piliers de la législation d'apartheid en adoptant la Discriminatory Legislation

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

concernant le Public Amenities Repeal Act et en abolissant le Reservation of Separate Amenities Act No. 49, de 1953. Ces lois entreront en vigueur en octobre de cette année.

Mais l'un des faits les plus importants à l'intérieur de l'Afrique du Sud depuis la session extraordinaire consacrée à ce point de l'ordre du jour a été la principale réunion tenue à Groote Schurr, au Cap, entre les représentants de l'African National Congress of South Africa (ANC) et ceux du gouvernement aux fins de lever les obstacles aux négociations. Ces "pourparlers au sujet des pourparlers" se sont poursuivis le mois dernier, mais nous n'avons encore pas commencé les négociations à proprement parler. Malgré cela, un processus de changement a été entamé en Afrique du sud, un processus qui nous permet d'espérer un avenir démocratique pour l'Afrique du Sud, mais un processus également qui fait face à de sérieux obstacles. Lors des pourparlers récents, l'ANC a convenu de cesser la lutte armée pour permettre l'ouverture des négociations. Ces changements sont vraiment des événements marquants dans l'histoire et la lutte contre le système d'apartheid en Afrique du Sud.

Pour importants que soient ces changements, ma délégation est fermement convaincue qu'ils ne vont pas assez loin pour que le processus de démantèlement de l'apartheid soit irréversible. Par exemple, parmi les cinq conditions énumérées dans la Déclaration de consensus en vue d'instaurer un climat propice aux négociations, une seule - la levée de l'interdiction qui frappalt les organisations politiques - a été remplie. En fait, le gouvernement raciste a montré qu'il n'était pas prêt à traiter, au moins, de deux des principes fondamentaux de la Déclaration, c'est-à-dire le droit à un suffrage universel égal, dans un système électoral non racial, et la création d'un ordre économique qui permettrait de promouvoi le bien-être de tous les Sud-Africains.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

Ceci m'amène à la question de la pression internationale. Ces derniers temps, certains Etats Membres ont essayé d'assouplir les sanctions contre l'Afrique du Sud sous prétexte que le Président De Klerk devrait être récompensé pour les petits progrès réalisés jusqu'ici dans ce pays. Cet appel est lancé une fois de plus par certains pays qui s'étaient auparavant opposés à l'imposition de sanctions économiques globales en arguant à tort que leurs effets seraient ressentis davantage par les Noirs sud-africains. Ma délégation tient à réitérer que les sanctions globales sont réellement efficaces et que, lorsqu'elles s'accompagnent de la résistance intérieure de la part des mouvements de libération, elles contribuent fortement au processus de changement en cours en Afrique du Sud.

Dès lors, pourquoi la communauté internationale abandonnerait-elle ces mesures qui, de l'avis de ma délégation, sont la seule alternative crédible au changement violent et aux effusions de sang inutiles? C'est pourquoi ma délégation renouvellera à cet égard son appel à la communauté internationale pour qu'elle envisage d'intensifier les sanctions globales contre le régime de Pretoria. Notre appel peut paraître ne pas être en harmonie avec le climat international, compte tenu notamment des progrès généralement acclamés réalisés ces derniers mois. Ces progrès qu'on acclame ne correspondent pas aux réalités à l'intérieur de l'Afrique du Sud, et le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis le prouve. La persistance des piliers de l'apartheid, tels que la réglementation répressive en matière de sécurité, la question des homelands (bantoustans) et la violence soutenue souvent appuyée et encouragée par la police d'Etat font qu'il est passablement difficile de nous persuader que des progrès substantiels ont été réalisés qui puissent justifier l'assouplissement des sanctions existantes.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour évaluer l'évolution de ce processus. Notre évaluation se fonde, évidemment, sur le rapport que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général lors de sa session extraordinaire. Le rapport du Secrétaire général et ses différents additifs présentent un tableau détaillé et complet de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Le 24 juillet 1990, le Comité spécial contre l'apartheid s'est félicité, dans sa déclaration GA/AP/1988, du rapport, et il a approuvé la conclusion du Secrétaire général selon laquelle le processus de changement avait bien été entamé en Afrique du Sud, mais qu'il en était encore à un stade préliminaire. Dans cette déclaration, le Comité spécial indiquait que :

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

"le rapport met un terme une fois pour toutes à l'opinion exprimée dans certains milieux selon laquelle des changements profonds et irréversibles auraient déjà eu lieu en Afrique du Sud".

Le Comité spécial souhaite réaffirmer aujourd'hui que des changements profonds et irréversibles n'ont toujours pas eu lieu. Il convient de se rappeler que la Déclaration disait clairement que le Gouvernement sud-africain devait entreprendre une série de mesures pour créer un climat propice aux négociations, à savoir : libérer inconditionnellement tous les prisonniers et détenus politiques, s'abstenir de leur imposer des restrictions, lever tous les interdits et restrictions contre les organisations proscrites ou restreintes, retirer toutes les troupes des townships, mettre un terme à l'état d'urgence et abroger toute législation, telle que l'Internal Security Act, visant à limiter les activités politiques, et cesser les procès politiques et les exécutions politiques.

Parmi les cinq conditions énoncées dans la Déclaration, seule la levée de l'interdiction des partis et mouvements politiques a été pleinement mise en oeuvre. Cela dit, cette levée d'interdiction reste menacée par les dispositions de la législation répressive, notamment l'Internal Security Act, qui continuent de planer sur les activités politiques normales.

Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, de nouveaux progrès ont été réalisés dans l'application de certaines autres mesures, mais il n'en demeure pas moins que les conditions n'ont pas été remplies dans leur totalité. Le Comité spécial est fermement convaincu que l'application de ces mesures doit être prioritaire et que la responsabilité en incombe au Gouvernement sud-africain. Tant que ces mesures n'auront pas été appliquées, on ne pourra pas dire qu'un climat d'activité politique libre existe en Afrique du Sud et partant, qu'une

"condition essentielle pour assurer que le peuple lui-même participe au processus de réorganisation du pays"

n'est toujours pas remplie.

Alors que le Comité spécial se félicite des progrès réalisés dans la voie du changement et qu'il prend note de l'intention déclarée du Président De Klerk de démanteler l'apartheid, il reste gravement préoccupé de l'escalade de la violence, en particulier au Natal et plus récemment dans la province du Transvaal. Le rapport du Secrétaire général donne, dans les paragraphes 88 à 121, l'avis d'un large éventail d'organisations et du Gouvernement sud-africain sur les origines de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

cette violence et sur les mesures qui peuvent être prises pour amener la paix dans ces régions. Le Comité spécial tient à souligner que la violence en Afrique du Sud résulte principalement de la persistance de la politique, des pratiques et des structures de l'apartheid ainsi que des actions de groupes de droite opposés à la transformation démocratique de l'Afrique du Sud.

Nous avons reçu de nombreux rapports, notamment du Congress of South African Trade Unions, du South African Council of Churches, de l'Independent Board of Enquiry into Informal Repression in South Africa et, plus récemment, de la Commission internationale des juristes au sujet de la violence croissante dans différentes régions d'Afrique du Sud. Ces rapports ont pour thème commun que ces actes de violence sont des efforts résolus pour saper le processus politique en cours. La Commission internationale des juristes déclare dans son rapport qu'il y a six domaines dans lesquels le Gouvernement sud-africain doit agir. L'un d'entre eux concerne la discipline et l'impartialité de la police dans l'exécution de sa tâche au Natal. La Commission déclare que le Gouvernement doit lever l'état d'urgence au Natal car il n'est pas justifié, les autorités ayant des moyens légaux suffisants pour maîtriser la situation. Selon la Commission internationale des juristes,

"L'état d'urgence encourage les policiers à prendre des raccourcis et à violer les règles parce qu'ils jouissent de vastes immunités tant que dure l'état d'urgence."

Cette observation est conforme au paragraphe 112 du rapport du Secrétaire général, qui remet très gravement en question l'impartialité de la police sud-africaine et de la police kwazoulou.

A cet égard, je voudrais citer une déclaration envoyée par le Congress of South African Trade Unions au Comité spécial en 1990, dans laquelle il indique clairement que

"de puissantes forces contre-révolutionnaires de droite dominent maintenant notre vie quotidienne. Des hommes, des femmes et des enfants innocents sont assassinés et mutilés chaque jour et des milliers de foyers détruits.

Pourquoi cela se produit-il maintenant? Pourquoi assistons-nous à une escalade de la violence après la réunion de Pretoria dont l'une des décisions les plus importantes a été la suspension de la lutte armée par l'African National Congress? Il est clair qu'un effort résolu est fait pour déstabiliser la consolidation de l'ANC et d'autres organisations démocratiques

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

et pour faire dérailler le processus de transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale. La responsabilité en incombe directement au Gouvernement sud-africain. Comme l'a également conclu la Goldstone Commission, il y a des preuves évidentes de brutalités policières. On voit la police sud-africaine et les forces de défense sud-africaines escorter ouvertement des groupes armés d'autodéfense lors de leurs tournées d'exactions dans les townships. Malgré des avertissements répétés adressés à l'Etat depuis la mi-juillet selon lesquels ces attaques étaient planifiées et orchestrées, l'Etat n'a absolument rien fait pour arrêter les coupables de ces actes. Tout ceci est dissimulé sous l'étiquette d'une violence qui serait le fait de Noirs entre eux, ce qui décharge opportunément l'apartheid de la responsabilité pour ce conflit.

Il y a, cependant, des preuves incontestables que la main des forces de l'apartheid est derrière cette violence. Il n'y a pas eu de changements profonds et irréversibles. La pression sur le Gouvernement sud-africain doit être intensifiée pour l'amener à discipliner ses forces de sécurité et à remplir les conditions fixées par la résolution de l'Assemblée générale sur l'apartheid adoptée en décembre 1989 pour garantir la liberté des activités politiques. Aucune activité politique libre n'est possible quand des groupes armés d'autodéfense et la police assassinent, mutilent et harcèlent les gens qui souhaitent se réunir, s'organiser, parler ou protester pacifiquement."

Les analyses des incidents récents, notamment celle de l'Independent Board of Enquiry into Informal Repression in South Africa, concluent que la violence actuelle ne peut s'expliquer que par la combinaison d'un conflit politique et des conditions matérielles qui s'ajoutent aux problèmes d'identité ethnique. En expliquant la violence dans les centres d'hébergement non mixtes autour de Soweto, l'Independent Board of Enquiry souligne que les conditions épouvantables dans ces centres et dans les campements sauvages créent un climat propice à la violence. D'après le Board of Enquiry :

"Les centres d'hébergement sont devenus des poudrières où naissent les conflits sanglants. Isolés et ressemblant à des prisons, ces centres engendrent une culture machiste agressive qui, en l'absence des familles, n'est tempérée par aucun élément modérateur.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

La vie dans un foyer contribue à nourrir une identité de groupe, d'abord parce que les foyers ont historiquement été exploités sur des bases ethniques. Et ensuite parce que les résidents des foyers vivent en commun leurs activités quotidiennes, ce qui favorise énormément leur organisation. Il s'ensuit que certains foyers deviennent souvent des châteaux forts d'organisations existantes. Cela explique en partie la nature organisée de la violence actuelle qui sévit autour des foyers. La violence à laquelle nous assistons ne résulte pas de l'éruption spontanée d'un conflit ethnique".

La préoccupation que nous avons exprimée au sujet de la violence actuelle ne doit cependant pas nous empêcher de reconnaître que d'importants progrès ont été accomplis en vue de supprimer certains obstacles sur la voie de la négociation. J'entends par là les contacts établis entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement sud-africain.

Les minutes de Pretoria du 6 août 1990 sont importantes à deux titres. D'abord, elles approuvent les recommandations du groupe bipartite au sujet de la libération des prisonniers et de l'octroi d'une indemnité. Il est désormais possible d'entrevoir la libération des prisonniers et le retour des exilés dans leur pays natal. Ensuite, l'ANC a fait savoir qu'il suspendait sa lutte armée

"dans le but d'aboutir le plus rapidement possible à un règlement politique pacifique et négocié, et à la lumière des accords intervenus".

Nous prenons également note de la décision du Gouvernement sud-africain d'envisager la levée de l'état d'urgence au Natal aussitôt que possible et de supprimer certaines dispositions de l'Internal Security Act. Nous insistons sur le caractère pressant de la levée de l'état d'urgence, actuellement en vigueur dans quelques régions du Transvaal. De plus, nous, du Comité spécial, demeurons convaincus que l'élimination des lois répressives constituera un pas important vers l'autorisation de la liberté d'action politique.

Dans ce contexte, nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport du Monitoring Group de l'Ad Hoc Committee on Southern Africa de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le rapport établissait que tous les fondements de l'apartheid ainsi que ses conséquences oppressives et destructrices étaient demeurés intacts. Il affirmait que seule la satisfaction de toutes les conditions essentielles à la création du climat indispensable à la négociation serait jugée suffisante en ce qui concerne les exigences formulées dans la Déclaration.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

J'aborde maintenant la question du Programme d'action de la Déclaration. Même si à quelques exceptions près le consensus s'est généralement maintenu, il est apparu une tendance troublante vers un relâchement de la pression sur le Gouvernement d'Afrique du Sud. Je considère que cette tendance est non seulement une erreur dangereuse mais aussi une réaction prématurée au processus actuel en Afrique du Sud.

Il faut se rappeler que la Déclaration demande à tous les pays de respecter l'embargo obligatoire sur les armements et à la communauté internationale de ne pas relâcher les mesures actuelles visant à amener le régime sud-africain à supprimer l'apartheid jusqu'à ce que des changements profonds et irréversibles soient intervenus.

Il est largement admis que de tels changements profonds et irréversibles ne se sont pas encore produits en Afrique du Sud. Comme en témoignent de récents événements dans ce pays, le processus à venir est difficile et fragile. Je crois qu'il est devenu plus vital que jamais auparavant que les membres de la communauté internationale maintiennent leur pression sur le Gouvernement sud-africain, de façon à stimuler un processus vers le démantèlement de l'apartheid et la mise sur pied d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Cet espoir correspond réellement à l'appui soutenu qu'a toujours apporté l'ONU au peuple d'Afrique du Sud.

Le Comité spécial en appelle à l'intensification de la pression sur le régime raciste, de façon à obliger la prise de mesures amenant plus rapidement la suppression de l'apartheid. Une telle action de la communauté internationale serait inestimable durant les moments difficiles que vivent les Sud-Africains dans leur lutte pour la paix et la démocratie. Comme le dit le Congress of South African Trade Unions (COSATU), nos

> "décisions actuelles feront la différence entre la vie et la mort pour des milliers de personnes dont le seul crime a été l'opposition à l'apartheid".

Le renouvellement de notre appel à l'intensification des sanctions s'inspire de la position de l'ANC et de celle qu'ont prise d'autres mouvements de libération en Afrique du Sud. Nous nous inspirons en particulier de la déclaration qu'a faite M. Mandela à la tribune de cette salle, le 21 juin 1990, suite à l'invitation du Comité spécial contre l'apartheid. Il a alors lancé un appel passionné et sans équivoque à l'ONU lui demandant de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gambari

"faire tout son possible pour maintenir l'unité réalisée lorsqu'elle a adopté, en décembre dernier, la Déclaration sur l'Afrique du Sud." (A/44/960, p. 107)

Il a ajouté que

"rien de ce qui s'est produit en Afrique du Sud n'appelle de révision des positions adoptées par l'Organisation dans sa lutte contre l'apartheid. Nous demandons donc très instamment que les mesures existantes ne soient pas assouplies. Les sanctions qui ont été imposées par l'Organisation des Nations Unies et par divers gouvernements doivent rester en vigueur." (Ibid.)

Le Comité spécial appuie cette position auprès des membres de la communauté internationale car elle reste aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque.

En terminant, je tiens à rappeler à l'Assemblée que la majorité du peuple d'Afrique du Sud, comme le disait Thomas Jefferson, ne croit pas que le passage du despotisme à la liberté se fera en douceur. Elle sait que la voie choisie vers la démocratie et une société nouvelle en Afrique du Sud sera pavée d'embûches. Nous devons aussi nous rappeler de leur détermination à emprunter cette voie avec l'aide, dans la mesure où elle est possible et nécessaire de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que je prie l'Assemblée de préserver le consensus historique réalisé en décembre 1989. Accompagnons tous le peuple sud-africain vers la nouvelle Afrique du Sud, un pays qui, je l'espère, sera bientôt en mesure de prendre sa juste place au sein de la communauté des nations.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais d'abord rendre hommage à un frère, le général de division Joseph Garba, Ministre d'Etat du Nigéria, pour sa grande habileté à diriger les débats de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. De plus, je veux le féliciter pour son travail de Président de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis sûr que, sous sa direction et vu ses talents de diplomate bien connus, la seizième session extraordinaire a été une réussite.

Je veux également affirmer publiquement notre gratitude envers le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la façon dont il a dirigé notre organisation en cette période de changements considérables, et le féliciter du rapport très détaillé qu'il a préparé à notre intention sur le processus politique actuel en République d'Afrique du Sud. Le rapport traite d'une vaste gamme de sujets et aborde de très nombreux points relativement à la recherche de la paix en

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Afrique australe. Il a élaboré sur son rapport dans la déclaration qu'il a faite ce matin, et ses observations seront très utiles dans le cadre du débat que nous aurons.

Cette session a été reprise dans le but spécifique de déterminer si le Gouvernement de Pretoria a enfin l'intention de tenir compte des décrets de la communauté internationale et d'entreprendre l'établissement d'un ordre démocratique afin d'arrêter le carnage dans le pays. La Déclaration adoptée à Harare en août 1989 par le Ad Hoc Committee on Southern Africa de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a défini un ensemble de mesures destinées à aboutir à une solution négociée au problème de l'apartheid. Ce document a été entériné, le 7 septembre 1989, par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et a constitué le fondement de la Déclaration adoptée par l'Assemblée elle-même, le 14 décembre 1989.

L'Assemblée a ensuite demandé au Secrétaire général de faire parvenir des copies de la Déclaration au Gouvernement sud-africain et de préparer un rapport sur les progrès accomplis dans sa mise en oeuvre. Le 1er juillet dernier, le Secrétaire général a effectivement présenté son rapport, qui fait d'ailleurs l'objet de nos débats actuels.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Que l'on ne s'y trompe pas. En adoptant la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, l'Assemblée générale n'a pas laissé aux individus le soin de fixer les critères pour juger des progrès dans la création de conditions propices au dialogue en Afrique du Sud. La Déclaration cite cinq mesures très spécifiques et indispensables pour créer un climat propice aux négociations en Afrique du Sud et demande que Pretoria apporte d'urgence une "réponse positive" (résolution S-16/1, par. 5) à leur application. Les conditions que Pretoria doit remplir sont les suivantes : premièrement, libérer sans condition tous les prisonniers et détenus politiques; deuxièmement, lever toutes les interdictions et restrictions qui frappent toutes les organisations et les personnes; troisièmement, retirer toutes les troupes des townships; quatrièmement, mettre fin à l'état d'urgence et abroger toutes les lois, telle que la loi sur la sécurité interne qui a pour but d'entraver l'activité politique; et, cinquièmement, mettre fin à tous les procès et à toutes les exécutions politiques.

Le Président du Comité, le représentant du Nigéria, a donné des détails sur ces mesures et sur le travail qui a été nécessaire pour les formuler dans la résolution de décembre dernier. Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ces dispositions. Je vais plutôt passer directement à la question de leur application.

Les critères que j'ai énumérés doivent être utilisés pour évaluer le progrès réalisé dans l'instauration d'un climat propice aux négociations en Afrique du Sud, s'agissant de l'Assemblée générale. Il ne saurait y avoir d'autres critères. Il se peut que l'équipe du Secrétaire général ait été impressionnée par la façon dont elle a été reçue et autorisée à opérer en Afrique au Sud, mais dans la mesure où les cinq critères que j'ai déjà énumérés ne sont pas satisfaits, il ne s'est produit pour cette Assemblée aucun "changement important" dans le climat politique en Afrique du Sud. Je suis heureux de noter que dans l'intervention qu'il a faite aujourd'hui, le Secrétaire général souligne ce fait.

Il est intéressant, en fait, que le Secrétaire général déclare que sur les cinq mesures requises du Gouvernement sud-africain par la Déclaration, une seule a été appliquée pleinement, celle qui demandait de lever toutes les interdictions et restrictions qui frappent toutes les organisations et les personnes. Comment pouvons-nous, honnêtement, parler de progrès significatifs dans une telle situation?

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Nous reconnaissons toutes les mesures audacieuses qui ont été prises par le Gouvernement sud-africain sous la direction du Président De Klerk et nous en félicitons. Mais ces mesures ne sont pas encore devenues des réalités politiques profondes et irréversibles. En fait, les conditions de la Déclaration de Harare en ce qui concerne la création d'un climat favorable aux négociations politiques n'ont pas encore été remplies. Parlant dans une interview diffusée par les services de télévision sud-africains le dimanche 12 août 1990 - six jours seulement après l'entrevue avec le Gouvernement - le Président adjoint de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, s'est vu demander par M. Myburgh, rédacteur du Sunday Times (Johannesburg), s'il pouvait :

"dire que le processus de changement en Afrique du Sud était maintenant devenu irréversible".

Il a répondu :

"Non, pas encore. Le processus de changement ne deviendra irréversible que lorsque, comme je l'ai dit antérieurement, des changements profonds et irréversibles auront eu lieu dans la structure politique du pays. Ce moment est encore loin. Nous n'avons même pas commencé les négociations. Cela sera la prochaine phase."

Voilà ce que disent l'homme et l'organisation qui sont au courant des réalités et dont nous devrions écouter les conseils et les avis si nécessaires en ce moment même et au cours de la session.

La délégation du Nigéria a cité d'autres déclarations que M. Mandela a faites sur ce point spécifique. Je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée en les répétant.

L'évaluation de l'Organisation de l'unité africaine qui a tenu une séance spéciale du Comité spécial sur l'Afrique australe à Kampala, en Ouganda, samedi 8 septembre 1990, coïncide avec les vues de M. Nelson Mandela. L'OUA a déclaré catégoriquement qu' :

"il n'y a pas eu de changements profonds ou irréversibles en Afrique du Sud. Les prétendus changements qui ont amené certains membres de la communauté internationale à croire qu'il convient de relâcher les pressions sur le régime d'apartheid sont loin de pouvoir justifier cette conviction."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Il convient de relever que le Gouvernement sud-africain a promis que lorsque les véritables négociations commenceront et se termineront, il consultera les électeurs blancs dans un référendum, qui pourraient encore rejeter tout le train de réformes, même si d'autres groupes raciaux sont consultés également dans des référendums séparés - comme nous en avons été informés.

L'OUA est d'avis que l'heure n'est pas encore venue de relâcher ou d'éliminer les pressions.

Un nouvel élément a surgi ces dernières semaines qui jette une ombre très sombre sur tout le processus de réforme. C'est le spectre de la violence intense qui continue de sévir dans les townships noires. Les médias ont présenté erronément ce phénomène au monde comme un conflit tribal entre Zoulous et Xhosas. Cependant, des informations plus précises en provenance d'Afrique du Sud révèlent une participation profonde de certains officiers des forces de police et des organisations de miliciens d'extrême droite entièrement blanches, telles que l'AWB de type nazi. On dit qu'un vaste réseau souterrain bien armé et bien entraîné existe déjà actuellement en Afrique du Sud. Il a pour but de perturber l'objectif et le processus de paix dans son ensemble. Bien que le Gouvernement ait donné pour instruction au Ministre de la police d'enquêter sur les allégations selon lesquelles la police aurait participé à la violence incessante, plus de 200 agents de police ont déjà été emprisonnés pour avoir contrevenu à des règlements qui leur interdisent de prendre part à des partis politiques. Par conséquent, ce n'est pas le moment pour la communauté internationale de baisser sa garde.

S'adressant à la réunion de samedi dernier de l'OUA à Kampala, M. Mandela lui-même a déclaré que la violence dans les townships a dépassé le stade de la lutte entre groupes tribaux. Il a dit qu'elle est maintenant étayée par une organisation beaucoup plus vaste dont le but est de saper et de déstabiliser l'Etat d'Afrique du Sud et la population tout entière. Ce sont des paroles que nous devrions prendre au sérieux. L'ampleur de la violence va bien au-delà de ce qui est présenté dans les journaux.

Je me tourne maintenant vers la question des prisonniers politiques. Bien que certain d'entre eux aient été libérés depuis l'adoption de la Déclaration d'Harare, plus de 3 000 personnes de cette catégorie sont encore en prison. Leur libération

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

prendra un certain temps car elle doit être traitée par le Gouvernement cas par cas. De plus, 30 000 à 40 000 Sud-Africains exilés dans différentes parties du monde devraient rentrer dans leur pays pour prendre part au processus politique qui s'y déroule. Leur retour représentera une charge administrative importante, car leur cas doit également être examiné séparément. C'est ce qu'a déclaré le Gouvernement sud-africain dans des briefings récents là-bas. Les retards sont interminables et les possibilités de voir changer la situation sont nombreuses. La libération des prisonniers et le retour des exilés revêtaient une très haute priorité dans la Déclaration dont nous discutons et dans le processus que nous examinons. Les deux rapports de l'OUA et du Secrétaire général arrivent aux mêmes conclusions en ce qui concerne le chiffre de 3 000 prisonniers politiques en Afrique du Sud. Par conséquent, il est inconcevable que la communauté internationale puisse se contenter de la libération des seules 104 personnes mentionnées dans le rapport du Secrétaire général. Manifestement il convient d'en libérer un plus grand nombre. Comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général dans sa déclaration ce matin, il avait été convenu à la réunion de Pretoria du 6 août que les libérations devraient commencer le 1er octobre et qu'elles prendraient un certain temps avant d'être achevées. Mais déjà des indices indiquent que cela prendra beaucoup plus longtemps. Etant donné le spectre très sombre de la violence incessante ou de l'intensification de la violence dont je parlais, on peut douter que le processus puisse être entamé ou se dérouler comme prévu dans le communiqué de Pretoria.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

De même, en ce qui concerne la question des détenus politiques, nous constatons que la situation sur le terrain en Afrique du Sud laisse beaucoup à désirer. Le rapport du Secrétaire général fait état de ce que, le 1er juillet dernier, 49 personnes étaient encore détenues en Afrique du Sud, 47 au titre de l'Internal Security Act et deux en vertu de l'état d'urgence qui est toujours en vigueur dans la province du Natal. De nombreux rapports émanant d'Afrique du Sud font largement état de cas de détention et des sévices infligés aux prisonniers.

Je pourrais continuer encore longtemps sur la question du non-respect, par le Gouvernement sud-africain, des conditions fixées par la communauté internationale en vue de la création d'un climat propice à des négociations pacifiques, mais cela n'est réellement pas utile pour le moment. Aussi bien le rapport du Secrétaire général que le rapport du Groupe de surveillance du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont il a été question ce matin, montrent clairement que l'Afrique du Sud ne respecte pas ces décisions. La police raciste est toujours en place dans les townships du Natal et les bantoustans. L'état d'urgence est toujours en vigueur au Natal, et 64 prisonniers politiques sont toujours en attente d'exécution.

Bien que l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) ait, dans certains cas, demandé à la police de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la violence, les faits montrent clairement que ces mesures n'ont pas été prises. Pas plus tard qu'hier, M. Mandela a lancé un appel de dernière minute à De Klerk pour demander qu'il soit mis fin à la violence dans les townships, faute de quoi il craignait que le processus de paix tout entier soit menacé. A Kampala, samedi dernier, il nous a catégoriquement déclaré qu'il ne pourrait continuer de dire à son peuple de s'abstenir de recourir à la violence et de suspendre la lutte armée si celui-ci continuait d'être la cible d'attaques menées par des groupes de vigiles qui commencent à surgir de tous côtés.

Nous sommes également profondément contrariés de voir que, outre cette absence évidente de progrès dans la création d'un climat propice aux négociations, le Gouvernement sud-africain n'a pas souscrit clairement aux principes fondamentaux d'un nouvel ordre constitutionnel dans le pays, principes définis par les Nations Unies elles-mêmes. Les déclarations des dirigeants du régime continuent d'insister sur des concepts usés tels que les droits de la minorité, les droits de groupe, etc. Ces concepts sont clairement contraires aux objectifs de la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

communauté internationale, à savoir que l'Afrique du Sud doit devenir un Etat uni, démocratique et non racial, que sa population tout entière doit jouir, sur un pied d'égalité, de la citoyenneté et de la nationalité sud-africaines, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe ou de la croyance, et que tous les Sud-Africains doivent avoir le droit de participer au gouvernement et à l'administration de leur pays, sur la base du suffrage universel exercé en vertu du principe "une personne, une voix", dans le cadre d'une liste électorale commune.

Par conséquent, il reste encore beaucoup à faire en Afrique du Sud avant que l'on puisse prétendre que des progrès substantiels et irréversibles ont été réalisés. Il faut avant tout souligner que la communauté internationale a exigé que les cinq conditions nécessaires à la création d'un climat propice aux négociations soient remplies par le Gouvernement sud-africain lui-même et non par quelqu'un d'autre. Ces conditions ne peuvent être négociées. C'est pourquoi il est inacceptable que le Gouvernement sud-africain continue d'essayer de faire endosser à d'autres la responsabilité de son propre non-respect de la Déclaration. En conséquence, la communauté internationale se voit contrainte de faire part au Gouvernement de Pretoria du profond regret et de l'impatience qu'elle éprouve du fait que ces conditions ne sont toujours pas remplies et exige qu'une action soit prise immédiatement pour faire appliquer ces mesures. En outre, le Gouvernement de Pretoria doit adhérer immédiatement aux principes d'une Afrique du Sud démocratique énoncés par les Nations Unies.

En vue de parvenir aux objectifs de la Déclaration, la communauté internationale s'est fixé un Programme d'action qui a été évoqué à nouveau par mon collègue, le représentant du Nigéria. Parmi les mesures convenues figurent la nécessité de faire en sorte que la communauté internationale maintienne en vigueur les mesures visant à encourager le régime sud-africain à mettre fin à l'apartheid, aussi longtemps qu'il n'existera aucune preuve claire d'un changement profond et irréversible, compte tenu des objectifs de la Déclaration. Le rapport du Secrétaire général indique clairement qu'aucun changement de ce type ne s'est produit en Afrique du Sud. En fait, nous avons indiqué que, sur les cinq mesures que Pretoria était tenu de prendre pour permettre la création d'un climat propice aux négociations, une seule a été pleinement mise en oeuvre jusqu'à présent. Dans ces conditions, comment pourrait-on justifier un relâchement de la pression exercée sur le régime d'apartheid?

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Nous tenons à rendre hommage aux Etats qui ont continué résolument à faire pression sur le régime d'apartheid pour encourager l'avènement de changements pacifiques dans ce pays. En même temps, nous devons exprimer la consternation que nous inspire l'attitude du Royaume-Uni, qui a levé unilatéralement les sanctions imposées au régime bien que celui-ci ne se soit pas conformé aux exigences de la communauté internationale. L'action du Gouvernement britannique est doublement regrettable étant donné que non seulement elle a pour effet de relâcher la pression exercée sur le régime d'apartheid mais qu'elle semble également avoir fissuré la politique internationale qui, jusqu'à présent, avait fait bloc face à l'Afrique du Sud. La communauté internationale dans son ensemble a décidé des mesures que l'Afrique du Sud doit prendre pour que les sanctions soient relâchées. Il n'est que normal que la communauté internationale dans son ensemble soit la seule à pouvoir dire à quel moment l'Afrique du Sud a satisfait aux exigences et à décider quand les sanctions pourront prendre fin. Après tout, la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe est un document qui a été adopté par consensus.

Enfin, ma délégation n'est pas surprise de voir que certaines nations puissantes qui, à l'origine, étaient opposées à l'imposition de sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud sont aux premiers rangs de la campagne actuelle visant à récompenser le Président De Klerk par la suppression des sanctions déjà imposées et le relâchement de la pression internationale exercée sur l'Afrique du Sud. A notre avis, nous devrions tous nous efforcer de résister à cette tendance et persuader les puissances de l'Europe de l'Ouest qui l'appuient de prendre les mesures positives arrêtées dans le Programme d'action dont j'ai déjà parlé. Le Programme énonce diverses mesures qui devraient être prises pour appuyer et encourager les organisations luttant contre l'apartheid ainsi que pour appuyer les Etats de la région qui sont victimes de la violence de l'Etat d'apartheid et du système d'apartheid en général. Une manifestation claire, par les Nations Unies, de leur unité et de leur volonté déterminée de démanteler l'Etat d'apartheid et d'établir une démocratie non raciale en Afrique du Sud contribuerait beaucoup au renforcement de la position des hommes politiques, noirs et blancs, qui, à l'intérieur de l'Afrique du Sud, travaillent authentiquement à l'instauration d'un nouvel ordre social et politique fondé sur un nouveau régime constitutionnel.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Au début de cette année, nous avons eu le grand plaisir d'assister à l'admission du nouvel Etat de Namibie à l'Organisation des Nations Unies. Le processus qui a conduit à l'indépendance de la Namibie a été un processus délicat, difficile et onéreux. Si l'Organisation a été en mesure de mener ce processus à bien, c'est grâce à l'unité et à la volonté de ses Membres de parvenir à l'objectif qu'ils s'étaient eux-mêmes fixé en 1978 dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et dans d'autres résolutions ultérieures. Les sanctions économiques imposées à la Namibie n'ont en fait été levées qu'une fois l'indépendance réalisée et la souveraineté conférée au peuple namibien. Je sais que les deux situations ne sont pas identiques, mais elles se ressemblent sur un point - le transfert du pouvoir d'une minorité raciale irréductible à une majorité autochtone privée jusque-là du droit de vote. Quelle que soit la pression exercée de l'extérieur pour réaliser le transfert de pouvoir souhaité, elle ne doit être ni supprimée ni relâchée tant que ce transfert n'aura pas eu lieu effectivement.

Aussi bien l'African National Congress que le Pan Africanist Congress ont fait part à l'équipe des Nations Unies de leur préférence pour l'élection d'une assemblée constituante chargée de rédiger la nouvelle Constitution de l'Afrique du Sud. Ma délégation est convaincue que ce processus de transition exige d'être soigneusement pensé et planifié par les Nations Unies. Dans les cas de la Namibie et du Zimbabwe, nous étions en présence d'une force extérieure qui administrait les territoires respectifs tandis qu'une nouvelle constitution était élaborée et que des élections générales étaient organisées. Dans le cas de l'Afrique du Sud, il pourrait également être nécessaire que le gouvernement accepte la présence des Nations Unies afin de garantir le déroulement sans heurt du processus de transition. Le processus d'édification d'un consensus autour d'une nouvelle constitution et l'élimination de la violence et de toute forme d'intimidation sont des processus délicats qui exigent une autorité politique forte et neutre au centre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. MWANANSHIKU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Il est approprié que nous soyons de nouveau réunis pour examiner la question de l'apartheid en Afrique du Sud et de ses conséquences destructrices pour le reste de la région. Nous le faisons dans le contexte des décisions prises en décembre dernier lorsque nous avons adopté à l'unanimité la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et demandé au Secrétaire général de préparer un rapport sur les progrès devant être faits au cours des six mois suivants vers la réalisation des objectifs de la Déclaration.

Maintenant, Monsieur le Président, j'aimerais dire combien nous sommes heureux de voir un éminent fils de l'Afrique présider la reprise de cette très importante session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que les décisions et les recommandations qui sortiront de cette réunion auront des conséquences de vaste portée pour l'avenir de l'Afrique du Sud et de toute l'Afrique australe.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies pour avoir préparé et pour nous avoir présenté le rapport - document A/44/960 - sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud depuis le début de l'année.

Je tiens à rendre particulièrement hommage au Comité spécial contre l'apartheid qui, sous la conduite dynamique de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, n'a pas ménagé ses efforts dans la lutte pour l'élimination de l'apartheid. Le Comité peut être assuré qu'il peut compter sur ma délégation pour continuer à l'appuyer dans cette noble tâche.

Pour la première fois depuis plusieurs dizaines d'années, à partir de décembre dernier la situation en Afrique australe a commencé à évoluer dans une direction positive, suscitant l'espoir parmi les peuples de la région qui ont tant souffert. Je veux tout d'abord parler du dénouement heureux du processus des Nations Unies qui devait conduire, le 21 mars 1990, à l'indépendance de la Namibie. En tant que Président, jusqu'à hier, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et de Président du Groupe des Etats de première ligne, la Zambie a salué chaleureusement l'indépendance de la Namibie, en soulignant que l'harmonie raciale et la paix ne sont possibles que dans un environnement véritablement démocratique. C'est un exemple que l'Afrique du Sud devrait suivre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mwananshiku (Zambie)

En deuxième lieu, je veux parler du dynamisme avec lequel, en Afrique du Sud, ont été entreprises les négociations devant conduire à l'abolition de l'apartheid et à la transformation de l'Afrique du Sud en un Etat uni, démocratique et non racial. Cette nouvelle orientation vers le changement n'est pas venue toute seule. Ce sont les pressions, aussi bien nationales qu'étrangères, dont les sanctions, exercées contre l'Afrique du Sud qui l'ont provoquée.

Mais le rôle joué, tant par le Président De Klerk que par Nelson Mandela, Vice-Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), a été déterminant pour ce que l'on a appelé les pourparlers au sujet des pourparlers. Sans leur persévérance et leur patience pour surmonter les situations difficiles, il aurait été difficile d'aller de l'avant. De fait, elles demeurent toutes deux essentielles si l'on veut que le processus soit pacifiquement mené à bien.

Les changements dont nous avons été les témoins jusqu'à présent en Afrique du Sud, y compris la levée de l'interdiction dont étaient frappés l'ANC, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations anti-apartheid, la levée de l'état d'urgence et la libération de certains prisonniers politiques, ne signifient toujours pas que les conditions fixées pour créer un climat propice aux négociations ont été complètement remplies. Comme le soulignent le rapport du Secrétaire général et les décisions de Kampala du week-end dernier, il reste encore beaucoup à faire avant que l'Afrique du Sud s'avance enfin sur la voie des négociations.

Je songe par exemple au règlement des problèmes liés à la libération de tous les prisonniers et détenus politiques, à la garantie donnée à chaque Sud-Africain que l'apartheid a contraint de fuir le pays et à prendre les armes contre le régime qu'il ne sera pas poursuivi et à l'abrogation de toutes les lois et règlements restreignant l'activité politique dans le pays. Il y a aussi la question des lois générales qui ont créé l'apartheid et l'ont perpétué pendant toutes ces années, le Group Areas Act, le Population Registration Act et les Land Acts, notamment.

De plus, l'Afrique du Sud doit s'attaquer au problème de la violence dans les townships. Pendant quelque temps, cette violence a été limitée au Natal. Récemment, elle s'est étendue à d'autres régions du pays, causant des pertes humaines et matérielles considérables. Les informations selon lesquelles les forces de sécurité seraient impliquées dans les incidents aux côtés de l'Inkatha montrent à l'évidence que certaines couches de la population blanche ne souhaitent toujours pas la fin pacifique de l'apartheid.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mwananshiku (Zambie)

Enfin, les négociations sur une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud n'ont toujours pas commencé. Même si elles commençaient, il est difficile de prévoir quel en serait le résultat en raison du refus du Gouvernement à accorder une franche démocratie, en raison aussi des positions extrêmes de certaines parties. Ce n'est que lorsque tous ces problèmes auront été réglés de façon satisfaisante que l'on pourra dire sans risque de se tromper que des changements fondamentaux et irréversibles se sont produits en Afrique du Sud.

Cela signifie par conséquent que tant que l'on n'en sera pas arrivé là, toutes les pressions exercées actuellement contre l'Afrique du Sud, y compris les sanctions, doivent être maintenues. A cet égard, la Zambie tient à dire officiellement combien elle regrette que certains Membres des Nations Unies aient failli à leurs engagements à l'égard du Programme d'action reflété dans la Déclaration. Nous demandons instamment à ces pays de respecter scrupuleusement les dispositions de la Déclaration afin que l'on puisse accélérer le processus de changement pacifique en Afrique du Sud.

Dans le reste de la région, en Angola et au Mozambique plus particulièrement, les problèmes que l'Afrique du Sud a contribué à créer et à amplifier subsistent malheureusement en dépit de tous les efforts faits par les gouvernements de ces pays pour les résoudre. La fin rapide de l'apartheid contribuerait grandement à leur solution, à condition que toute intervention étrangère cesse dans le même temps.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mwananshiku (Zambie)

Je tiens à terminer en disant que l'Afrique australe a maintenant une occasion unique de résoudre ses problèmes et de créer la paix dans une atmosphère préservée des affrontements et de la violence. Il faut que la communauté internationale persiste dans son engagement jusqu'à ce que l'apartheid soit éliminé et que l'Afrique du Sud soit, pour la première fois, un Etat uni, démocratique et non racial.

A cet égard, nous tenons à lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse toutes formes d'appui et augmente son assistance aux mouvements de libération nationale pour leur permettre de se réinstaller à l'intérieur du pays et d'aider à la réinsertion des prisonniers politiques libérés et de ceux qui rentrent de l'étranger. Nous avons aussi besoin de l'appui constant de la communauté internationale pour donner suite aux initiatives des Gouvernements de l'Angola et du Mozambique de sorte que la paix puisse enfin s'instaurer dans ces pays.

Enfin, les Etats de première ligne et les autres Etats africains indépendants voisins ont besoin de toute l'assistance possible afin de reconstruire leur économie qui, pendant longtemps, a été ébranlée par les actes de déstabilisation et d'agression de l'Afrique du Sud.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, il est dans l'ordre naturel des choses, et précisément dans les circonstances particulières auxquelles nous sommes confrontés, que la présidence des travaux de cette reprise de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe soit assurée par un digne fils de l'Afrique. La délégation algérienne a donc toutes les raisons de s'en réjouir et y voit le renouvellement de l'hommage mérité à votre attachement à la lutte contre l'apartheid et au dévouement exemplaire de votre pays, le Nigéria, aux causes justes en Afrique et dans le monde.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, la gratitude de ma délégation pour son action inlassable dans l'accomplissement de sa mission et pour la qualité du rapport qu'il nous a soumis.

L'Afrique du Sud n'a cessé, depuis plus de quatre décennies, d'être une des régions du monde les plus éprouvées par l'injustice, la répression et le déni total des droits élémentaires de l'homme. Rien n'est en effet plus significatif que les débats que cette question a suscités et le nombre sans égal des décisions et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djoudi (Algérie)

résolutions qui, au fil des ans, ont exprimé avec une rare constance la réprobation vigoureuse de la communauté internationale et sa détermination à mettre un terme au système odieux de l'apartheid.

Les mutations enregistrées dans les relations internationales et le vent de liberté et de démocratie qui souffle sur le monde ne pouvaient, dès lors, s'accommoder de la survivance d'un régime qui se fonde sur une prétendue hiérarchisation des races et qui se présente comme un régime de domination raciale institutionnalisée.

C'est ainsi qu'inspirée par une légitime préoccupation et devant la persistance des pratiques de l'apartheid, à un moment où l'Afrique entrevoyait le parachèvement de sa libération, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a tenu à définir un cadre et des moyens de règlement politique du problème sud-africain. L'approche ainsi définie par l'OUA à Harare devait, dans un élan de solidarité, successivement recueillir la pleine adhésion du Mouvement des pays non alignés, puis celle de l'Assemblée générale qui devait consacrer, du 12 au 14 décembre 1989, sa première session extraordinaire consacrée à l'apartheid en Afrique du Sud.

L'adoption par consensus de la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud et ses conséquences destructrices en Afrique australe a constitué un témoignage éclatant du rejet unanime de l'apartheid par la communauté internationale et a abouti à une définition rigoureuse des voies et moyens nécessaires à l'éradication de ce système anachronique par la mise en oeuvre de principes universels et l'énonciation de conditions indispensables à l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Ce faisant, l'Assemblée générale a décidé de demeurer saisie de la question et de veiller scrupuleusement au suivi de la situation en Afrique du Sud.

Les présentes assises de notre assemblée se tiennent donc dans cette optique et interviennent à un moment crucial et opportun - cruciales, dans la mesure où des développements nouveaux sont intervenus dans le cadre d'un processus de dialogue relativement prometteur; opportunes, ces assises le sont assurément en ce qu'elles permettent de procéder à une évaluation lucide des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de notre assemblée et à un examen des voies et moyens les plus adéquats pour y répondre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djoudi (Algérie)

C'est le moindre des constats que d'affirmer que, depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, la situation en Afrique du Sud a connu quelques développements qui pourraient nourrir un certain espoir de voir enfin l'avènement d'une société d'égalité et de justice. La mobilisation de la communauté internationale dans sa lutte contre l'apartheid aura ainsi donné ses premiers fruits et confirmé la justesse de la voie préconisée en vue de l'éradication de ce système odieux. La communauté internationale s'est ainsi réjouie de la libération du grand patriote sud-africain Nelson Mandela et de ses compagnons de lutte dont le courage, l'abnégation et l'inébranlable conviction auront finalement triomphé des épreuves de l'emprisonnement et de la répression.

La légalisation de l'ANC et des autres organisations anti-apartheid est également venue récompenser la résistance héroïque du peuple sud-africain. La levée partielle de l'état d'urgence ainsi que l'amorce d'un processus de dialogue entre les autorités sud-africaines et les représentants de l'ANC constituent enfin autant d'indices encourageants.

La communauté internationale doit cependant se garder de surévaluer ces premiers pas du régime sud-africain. L'euphorie suscitée dans certains milieux par les récents développements en Afrique du Sud ne doit pas, en effet, nous dévier d'une démarche pragmatique fondée sur la réalité et la consistance des faits. Il est de notre devoir, en cette période cruciale, d'évaluer rigoureusement la portée de ces mesures et de les situer dans le strict cadre des exigences formulées par la communauté internationale pour l'établissement d'une situation de normalité. En effet, pour importantes qu'elles soient, ces mesures sont bien loin de satisfaire aux conditions énoncées par l'Assemblée générale dans sa déclaration du 14 décembre 1989.

Les velléités de changement des autorités de Pretoria ne sauraient masquer la réalité en Afrique du Sud où la majorité écrasante de la population demeure soumise aux lois répressives et discriminatoires et continue de vivre dans la peur et l'intimidation, encore marginalisée qu'elle est dans son propre pays.

Ainsi, la libération de Nelson Mandela et de ses compagnons de lutte, pour importante qu'elle soit, ne prendra une réelle signification qu'avec la restitution de leurs droits politiques et civils. De même, la légalisation des partis politiques ne prendra un sens véritable que lorsqu'elle sera suivie d'une levée des interdictions qui s'opposent encore à leurs activités.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djoudi (Algérie)

Ensuite, la levée partielle de l'état d'urgence n'a pas signifié jusqu'ici la fin de la répression, étant donné les pouvoirs répressifs exorbitants détenus par le régime au titre des lois ordinaires.

Le rapport récemment publié par la Commission sud-africaine des droits de l'homme apporte à cet égard un témoignage accablant de la persistance de la violence d'Etat en Afrique du Sud.

Enfin, le regain de violence dans la province du Natal suscite notre vive inquiétude. Il ne fait de doute pour personne que les forces de police du régime sud-africain en portent une grande part de responsabilité. Un tel comportement s'inscrit en faux contre les déclarations des dirigeants actuels de l'Afrique du Sud quant à l'instauration d'un climat propice à l'évolution pacifique du processus à peine entamé. C'est dire qu'à notre sens les quelques mesures prises par le régime sud-africain, pour significatives qu'elles soient, sont encore loin de constituer la réponse adéquate aux aspirations légitimes du peuple sud-africain et demeurent fragmentaires au regard du véritable problème et des mesures concrètes qu'implique sa solution. C'est dire aussi qu'en fait c'est à l'épreuve de l'acceptation des conditions et principes adoptés par notre assemblée que les décisions et intentions réelles des autorités sud-africaines doivent être véritablement évaluées et jugées. Dès lors, il leur appartient de s'engager résolument dans la seule et unique voie définie par la communauté internationale. Celle-ci nécessite au préalable un démantèlement des institutions et structures de l'apartheid et l'abrogation des textes qui sont les piliers juridiques de ce système et en sont le symbole. Je veux parler des textes, tels que l'Internal Security Act, le Public Security Act, le Population Registration Act, le Group Areas Act et le Bantu Education Act.

La communauté internationale exige également la levée des interdictions et restrictions qui frappent toutes les organisations politiques ainsi que la libération de tous les prisonniers et détenus politiques et la fin de tous les procès et exécutions politiques. Elle exige enfin la levée totale de l'état d'urgence et le retrait de toutes les troupes des townships.

Les autorités de Pretoria doivent en effet réaliser qu'elles ne peuvent accommoder la Déclaration de principe de l'Organisation des Nations Unies à leur convenance, ni attendre de la communauté internationale qu'elle consente à la moindre atteinte à l'intégrité de sa démarche.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Djoudi (Algérie)

L'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Le rapport qui nous a été soumis par le Secrétaire général reflète clairement la situation en Afrique du Sud et indique tout le chemin qui reste à parcourir pour l'avènement d'une société démocratique dans ce pays. En estimant, à juste titre, que le processus en cours dans ce pays n'en était qu'à ses débuts et que "de nouvelles mesures audacieuses et créatives seront nécessaires pour le mener à bien", le Secrétaire général a défini correctement la portée et l'étendue des mesures adoptées à ce jour par le régime sud-africain et exprimé le consensus international.

En effet, bien qu'encourageantes, ces mesures ne répondent que partiellement aux conditions énoncées par l'Assemblée générale dans sa déclaration du 14 décembre dernier, et elles doivent impérativement être accompagnées de mesures plus concrètes et plus audacieuses.

La communauté internationale, qui s'est engagée solennellement dans la voie de l'éradication totale de l'apartheid, ne peut dès lors se satisfaire de ces mesures ni s'estimer convaincue que des changements profonds et irréversibles soient véritablement en cours en Afrique australe. De tels développements ne sauraient en tout cas justifier, à ce stade critique de l'évolution de la situation en Afrique du Sud, un allègement des sanctions internationales.

Ainsi, la communauté internationale, qui a tracé la voie incontournable pour l'instauration d'une ère de paix et de justice en Afrique du Sud, se doit de mobiliser son action et de maintenir ses pressions jusqu'au plein rétablissement du peuple sud-africain dans ses droits légitimes et à la réunion des conditions nécessaires à l'avènement d'une société démocratique et non raciale fondée sur le libre exercice par tous du suffrage universel dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

C'est là notre espoir à nous tous et notre objectif commun.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de ma délégation de voir que cette reprise de la quarante-quatrième session a lieu sous votre direction. En effet, votre présidence augure bien du succès de nos travaux. Rien ne serait plus approprié que de voir un fils distingué de l'Afrique présider cette partie de la quarante-quatrième session, consacrée au problème de l'apartheid.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Traxler (Italie)

J'ai l'honneur de parler aujourd'hui au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

L'Assemblée générale connaît bien la position des Douze sur l'apartheid. Nous le condamnons vigoureusement et nous sommes fermement attachés à son élimination immédiate par des moyens pacifiques. Ce système odieux de ségrégation et discrimination raciales, institué il y a 42 ans, est contraire aux valeurs les plus fondamentales auxquelles croient nos pays et nos peuples. Nul besoin de rappeler ici notre politique vis-à-vis de l'apartheid car, au cours de la quarante-cinquième session toute proche, nous aurons l'occasion de la présenter en détail. Je préfère me concentrer, au cours du débat d'aujourd'hui, sur notre évaluation de l'évolution rapide et importante qui se produit actuellement en Afrique du Sud.

L'Assemblée a été convoquée à un moment de grand espoir que le démantèlement de l'apartheid et son remplacement par une société démocratique, unie et non raciale se profile enfin à l'horizon.

Les Douze ont activement contribué au consensus international sur la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices, adoptée en décembre dernier par la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sous votre présidence. Cette déclaration était un message clair par lequel la communauté internationale tout entière a signalé la nécessité d'abolir l'apartheid. D'importants changements ont eu lieu en Afrique du Sud. Le rapport du Secrétaire général du 1er juillet 1990 sur la mise en oeuvre de la Déclaration apporte à cet égard des preuves abondantes de progrès. Nous tenons à saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général pour son travail. Ce rapport, qui réussit admirablement à brosser un tableau complet, précis et équilibré du processus politique en cours en Afrique du Sud à un moment de changement rapide mérite à notre avis les éloges de l'Assemblée.

Depuis décembre dernier, plusieurs pas très importants ont été franchis. Je me réfère en particulier à l'engagement pris par le Gouvernement d'abolir le système de l'apartheid, à la libération de prisonniers politiques, et notamment de Nelson Mandela, dirigeant courageux qui, tout au long de sa captivité, est resté une source d'inspiration pour des millions de Sud-Africains - et non seulement des Sud-Africains - qui s'opposent à l'apartheid, à la légalisation de partis et mouvements politiques, et à la levée de l'essentiel de l'état d'urgence. Mais

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Traxler (Italie)

surtout, les entretiens de Cape Town en mai entre le Gouvernement et l'African National Congress et leur engagement commun en faveur d'un processus pacifique de négociation ont mis en marche un véritable processus de dialogue. En exprimant leur ferme soutien à ce processus politique, les Douze rendent hommage au rôle joué par le Président De Klerk et M. Nelson Mandela et à la perspicacité et au courage dont ils ont fait preuve dans leurs efforts visant à inaugurer une nouvelle ère en Afrique du Sud.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Traxler (Italie)

Le rapport du Secrétaire général affirme que le pays est au seuil de cette nouvelle ère et qu'"un concours de circonstances favorables existait pour mettre fin à l'apartheid..." (A/44/960, par. 16)

Les Douze font leur cette évaluation de la situation. Une équipe de la "Troïka" européenne qui s'est rendue en Afrique du Sud du 11 au 14 avril dernier et qui a eu des discussions approfondies avec tous les partis politiques du pays avait déjà observé une amélioration marquée du climat politique. Les événements ultérieurs ont confirmé cette tendance positive.

Nous sommes parfaitement conscients du long et difficile chemin qu'il nous reste à parcourir. Même si certaines lois discriminatoires, comme le Separate Amenities Act, ont déjà été supprimées, la plupart de ce qu'on appelle les piliers de l'apartheid, tels le Group Areas Act, le Land Act, le Population Registration Act, demeurent toujours en vigueur. En même temps, comme le fait remarquer le rapport du Secrétaire général, le processus de changement affronte des difficultés et des oppositions à différents niveaux : les graves problèmes sociaux et économiques confrontant la population noire, la violence politique qui y est associée et, plus généralement, les incertitudes, les angoisses et les craintes que suscitent des changements radicaux dans toute société. Il faut tenir compte de ces éléments adverses. Mais, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport,

> "la population sud-africaine, confrontée au défi de l'édification de la nation (...), a déjà commencé à se mobiliser d'une façon qui laisse escompter des changements profonds et bénéfiques." (A/44/960, Ibid., par. 256)

Les Douze ont noté avec grande satisfaction que d'autres progrès ont été réalisés depuis la rédaction du rapport du Secrétaire général. Nous nous félicitons de la tenue de l'importante rencontre entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress (ANC), le 6 août dernier. Nous accordons une importance particulière à la suspension de la lutte armée décidée par l'ANC. A notre avis, il s'agissait d'un préalable indispensable - l'amorce de négociations - sur une nouvelle constitution, à la libération des prisonniers politiques et à l'amnistie des exilés. Les parties ont donc déclaré que la voie menant aux négociations sur une nouvelle constitution était désormais ouverte. Nous croyons qu'il s'agit là d'un pas en avant vital. Les Douze et la communauté internationale dans son ensemble ont fait de patients efforts afin de donner aux Sud-Africains la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Traxler (Italie)

possibilité de déterminer l'avenir de leur pays. Maintenant qu'ont été levés les principaux obstacles aux négociations sur l'établissement d'une nouvelle constitution démocratique et non raciale, cet important objectif semble être en vue.

A la lumière de ces événements, il est encore plus troublant de constater que la violence dans le pays s'est tragiquement accrue à un degré sans précédent. Nous avons déjà souligné à de nombreuses reprises qu'une société fondée sur des bases raciales ne peut qu'engendrer la haine et la violence. Mais, aussi nécessaire soit-il de reconnaître que les origines des problèmes actuels reposent en partie sur le système même de l'apartheid, nul n'en est pour autant déchargé de la responsabilité de chercher activement à briser le cycle de la violence. Il s'agit précisément là d'une tâche vitale et urgente incombant au Gouvernement et à toutes les forces politiques attachées aux changements pacifiques en Afrique du Sud. Nous avons noté que, dans leur déclaration commune du 6 août dernier, le Gouvernement et l'African National Congress ont exprimé de sérieuses préoccupations à ce sujet et se sont engagés à entreprendre des démarches en vue de favoriser et d'accélérer la normalisation et la stabilisation de la situation. Les Douze espèrent que les autorités sud-africaines feront le maximum pour mettre un terme à la violence de manière impartiale et demandent instamment aux parties concernées d'entreprendre le règlement de leurs différends au moyen du dialogue.

La réconciliation en Afrique du Sud ne se produira pas du jour au lendemain. Mais elle doit se produire et doit surgir d'un effort commun, qui seul peut engendrer des résultats durables. L'élan créé au cours des derniers mois ne doit pas être abandonné. Maintenant qu'ont été finalement établis les fondements des négociations sur une nouvelle constitution, celles-ci doivent être entamées sans délai. Les Douze appellent toutes les parties en Afrique du Sud à se joindre au processus et à contribuer pleinement à l'établissement d'une nouvelle société dans leur pays.

Les Douze demeurent désireux d'exercer leur pleine influence pour susciter l'émergence, à un moment où l'appel à la liberté est entendu dans de si nombreuses régions du monde, d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, dans laquelle tous partagent une citoyenneté égale et commune et où le respect des droits de l'homme universellement reconnus est garanti.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Cette déclaration est faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que tire à sa fin la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, que vous, Monsieur le Président, avez dirigée avec une habileté et un dynamisme exceptionnels, nous traitons encore une fois du problème de l'apartheid, qui a été une des plus importantes questions à l'ordre du jour politique de l'ONU au cours de cette session également. Le principal résultat obtenu à ce sujet durant cette période, qui fait indubitablement partie des réalisations les plus importantes de notre organisation depuis longtemps, a été l'adoption, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en décembre dernier, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, dont la mise en oeuvre est présentement à l'étude. Nous remercions le Secrétaire général de l'information exhaustive sur les événements actuels en Afrique du Sud contenue dans le rapport. Elle constitue une excellente base pour nos débats.

La Déclaration sur l'apartheid adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale est particulièrement importante pour le Mouvement des pays non alignés, présidé actuellement par la Yougoslavie. Le document repose sur la Déclaration de Harare de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), confirmée lors de la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés, à Belgrade. Il illustre la résolution ferme et unanime de la communauté internationale de mettre un terme à l'odieux système de l'apartheid. La Déclaration définit un ensemble de mesures à prendre afin de résoudre la longue crise sévissant en Afrique du Sud et de transformer la société sud-africaine en une communauté démocratique à l'abri de l'oppression et de la discrimination raciale. Sa mise en oeuvre urgente et globale représente ainsi une tâche prioritaire à la réalisation de laquelle notre mouvement des non-alignés oeuvrera inlassablement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Pejic (Yougoslavie)

Au cours des derniers mois - en fait depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid -, la situation en Afrique du Sud a évolué à un rythme extrêmement dynamique. L'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et d'autres organisations anti-apartheid ont été légalisés. Nelson Mandela, légende vivante de la lutte de la majorité de la population d'Afrique du Sud pour la liberté et quelques autres combattants de la paix ont été libérés de prison, et M. Mandela nous a honorés d'une visite ici, à l'Organisation mondiale, en juin dernier. En mai et août, une délégation de l'ANC, conduite par M. Mandela, a rencontré le Président F. W. De Klerk. Ces événements, suivis attentivement par l'opinion publique mondiale, sont une preuve éloquente que des processus importants se déroulent en Afrique du Sud.

A l'heure actuelle cependant, et à notre grand regret, de mauvaises nouvelles nous parviennent aussi d'Afrique du Sud. La terreur revient encore une fois à l'ordre du jour. Des centaines de personnes innocentes ont perdu la vie et de nombreuses autres ont été blessées dans l'éruption de violence qui se produit partout dans le pays. Les causes de cette situation sont évidentes. L'apartheid, qui a été incorporé dans chaque particule du corps politique de l'Afrique du Sud au cours de nombreuses décennies, refuse de se retirer pacifiquement. Ces événements tragiques sont une preuve de plus, s'il en était besoin, que la paix ne pourra être instaurée en Afrique du Sud tant que l'apartheid n'aura pas été éliminé intégralement et sans autre délai, et que les problèmes accumulés qui déchirent toute la trame de la société sud-africaine ne pourront être réglés que lorsque l'égalité entière et les droits démocratiques égaux seront garantis à toute sa population, indépendamment de la couleur de sa peau.

Les organisations anti-apartheid et surtout les mouvements de libération ont prouvé à maintes reprises qu'ils étaient disposés à faire tout leur possible pour contribuer à la création d'un climat propice à l'amorce du processus d'élimination de l'apartheid. La clef de la solution, cependant, est entre les mains du Gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud, auquel incombe également la responsabilité de désamorcer les tensions actuelles qui menacent d'exploser. Pretoria est appelé à prendre des mesures résolues et catégoriques qui placeront le processus de transformation en Afrique du Sud sur la voie de la démocratisation et de l'élimination de l'apartheid de façon irréversible.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Pejic (Yougoslavie)

Les directives pour ce processus ont été fixées dans le document de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid. Compte tenu du vaste consensus par lequel la Déclaration a été adoptée, il incombe à la communauté internationale de persévérer dans sa détermination de la voir appliquer. Si l'expérience peut nous être de quelque utilité, l'engagement de la communauté internationale et les pressions soutenues contre le Gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud, parallèlement à la lutte légitime de la majorité opprimée de la population d'Afrique du Sud et de ses mouvements de libération, nous donnent tout lieu de penser que l'élimination finale de l'apartheid, que le processus actuel est censé aider, est proche. L'Organisation des Nations Unies devrait par conséquent poursuivre résolument ses efforts dans les grandes lignes qui ont déjà porté leurs fruits.

L'Afrique du Sud se trouve à un tournant historique. Un concours de circonstances intérieures et internationales favorables nous permet enfin d'envisager une large ouverture dans la solution d'une crise qui a affecté non seulement le pays mais la région tout entière pendant de nombreuses décennies. L'Organisation des Nations Unies, qui s'est réaffirmée ces dernières années en tant qu'instance unique dans le règlement des problèmes internationaux les plus complexes, a la responsabilité particulière de veiller à ce que cette occasion soit pleinement utilisée. Peut-être ne devons-nous pas chercher un meilleur exemple de ce que notre organisation peut faire que chez le voisin de l'Afrique du Sud : son rôle dans l'accession de la Namibie à l'indépendance a également contribué à mettre fin à l'une des crises les plus dangereuses de cette région du monde.

Il ne fait pas de doute qu'en adoptant la Déclaration de la session extraordinaire sur l'apartheid, l'Organisation des Nations Unies s'est acquittée de l'une de ses obligations dans ce domaine. Toutefois, ce n'est qu'en s'engageant à l'appliquer que l'Organisation mondiale s'acquittera intégralement de sa responsabilité. Ce n'est que lorsque le peuple de l'Afrique du Sud aura enfin réalisé son droit inaliénable de vivre dans la liberté et la démocratie, libre de la ségrégation raciale et de l'oppression, dans un pays unifié, que nous pourrons dire qu'une tâche importante a été accomplie au profit de tous. Les pays non alignés, la Yougoslavie y compris, investiront tous leurs efforts pour que cet objectif se réalise.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme DIALLO (Sénégal) : Ce débat auquel ma délégation est particulièrement heureuse de participer revêt à nos yeux une triple signification.

D'abord, parce qu'il nous permettra, à la lumière des événements survenus en Afrique du Sud depuis la seizième session extraordinaire de notre assemblée, de mesurer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, de cerner les difficultés et les obstacles rencontrés et d'envisager toutes les mesures et toutes les actions nécessaires au démantèlement rapide de cet odieux système au profit d'une société démocratique, non raciale et égalitaire.

Ensuite, parce que nos assises se tiennent à un moment où avec l'accession de la Namibie à l'indépendance, la libération de Nelson Mandela et les excellentes dispositions au dialogue constructif manifestées par toutes les parties en cause, en particulier par l'ANC, le PAC et toutes les forces anti-apartheid, les conditions indispensables à la réalisation de nos objectifs sont aujourd'hui mieux que jamais réunies.

Enfin, parce que coïncidant avec la fin de votre mandat de président de la quarante-quatrième session ordinaire de notre assemblée, ce débat m'offre à nouveau l'occasion de vous réitérer notre appréciation pour le travail remarquable que vous avez accompli avec compétence, avec efficacité, avec abnégation.

Aussi ma délégation tient-elle à vous rendre ici même un hommage mérité, car vous avez honoré l'Afrique tout entière ainsi que votre grand pays, le Nigéria, auquel le mien, le Sénégal, est lié par des relations séculaires d'amitié, de fraternité et de coopération.

Qu'il me soit également permis d'associer à cet hommage le Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui aura, avec un talent unanimement reconnu et loué, contribué à redonner une nouvelle image à l'Organisation des Nations Unies et à la rendre crédible et respectée.

Le rapport pertinent et complet que vient de nous présenter le Secrétaire général est révélateur de ses grands et nombreux mérites, de sa clairvoyance et de son dévouement aux nobles idéaux de paix et de justice pour l'humanité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Diallo (Sénégal)

Pour en venir à notre sujet de préoccupation, je voudrais d'emblée dire que ma délégation souscrit pleinement aux termes des rapports présentés par le Groupe de surveillance du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine pour l'Afrique australe et par la Commission politique spéciale.

A cet égard, il me plaît de souligner que grâce à nos efforts conjugués à ceux des mouvements de lutte anti-apartheid, notamment de l'ANC et du PAC dont le courage, la lucidité et la détermination méritent toute notre admiration, d'importantes réformes ont été entreprises en Afrique du Sud.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Diallo (Sénégal)

Il reste que ces changements, aussi porteurs d'espoir soient-ils, gagneraient à être poursuivis et renforcés, car ils ne sauraient être considérés comme répondant aux principes fondamentaux d'une véritable démocratie en Afrique du Sud, tels que définis avec clarté et pertinence par la Déclaration de Harare et celle adoptée ici même lors de la seizième session extraordinaire de notre Assemblée.

L'établissement de cette véritable démocratie, faut-il le rappeler, passe obligatoirement, notamment, par le démantèlement total du système de l'apartheid, la mise en place d'un gouvernement élu démocratiquement au suffrage universel, avec la participation libre et sur un pied d'égalité de tous les Sud-Africains.

Certes, la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée partielle de l'état d'urgence, la reconnaissance de certains partis politiques, dont l'ANC, les promesses d'abolition du système de l'apartheid et les négociations actuellement en cours sur l'avenir du pays sont autant de signes précurseurs, d'une importance non négligeable.

Mais des obstacles de taille restent encore à lever, parmi lesquels le refus persistant du gouvernement de Pretoria d'abroger les lois régissant l'apartheid, l'attitude complice des forces de police sud-africaines visant à semer la discorde et la violence entre les populations noires dans les townships et le maintien de l'état d'urgence dans le Natal.

Par ailleurs, l'interdiction formelle du "droit des groupes" et le refus du "partage du pouvoir" par les autorités sud-africaines assurent à la minorité blanche un pouvoir de veto faisant obstacle au triomphe des revendications légitimes du peuple sud-africain.

Ces faits graves et préoccupants constituent, sans nul doute, une preuve éloquente du manque de conviction des dirigeants de Pretoria sur la priorité absolue à accorder à l'éradication immédiate du système odieux et honni de l'apartheid.

Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au rapport du Secrétaire général pour y constater que la population noire en Afrique du Sud continue de subir de graves injustices économiques et sociales engendrées par l'apartheid. Les déséquilibres criards, notamment dans les domaines de la répartition des terres, du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la santé ne contribuent certainement pas à faire naître dans la population noire un sentiment de confiance envers les institutions nationales et envers ce qui est présenté comme l'annonce d'un processus démocratique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Diallo (Sénégal)

De l'avis de ma délégation, le régime de Pretoria ne doit pas, pour l'instant, être félicité. Il conviendrait plutôt d'encourager le Président De Klerk à traduire ses promesses et ses déclarations en actes concrets et significatifs. Pour y inciter le Gouvernement sud-africain, les pressions exercées sur lui doivent être renforcées, afin de l'amener à promouvoir des changements profonds et irréversibles.

Ces changements ne seront perceptibles qu'après l'abrogation des textes juridiques de base de l'apartheid que sont notamment : le Population Registration Act de 1950 - fondement du système de classification raciale; le Land Act, qui réserve seulement 13,6 % du territoire aux Noirs, qui représentent pourtant 75 % de la population totale; les lois sur les bantoustans et l'éducation bantoue; la loi créant le Parlement tricaméral, en vertu de laquelle les 27 millions de Noirs d'Afrique du Sud sont privés du droit de vote.

Il est donc prématuré de parler de démantèlement de l'apartheid, alors qu'au moment où nous tenons nos assises plusieurs centaines de prisonniers et de détenus politiques purgent encore des peines dans les prisons sud-africaines, que les forces armées sud-africaines occupent encore les townships, que les lois qui visent la restriction des activités politiques, telles que l'Internal Security Act, sont encore en vigueur et que les combattants de la liberté exilés attendent encore l'autorisation de retourner dans leur pays.

La suspension des procès et des exécutions politiques perd en majeure partie son sens positif car le Gouvernement sud-africain peut, à tout moment, mettre fin au moratoire annoncé et reprendre ces exécutions. De même, l'état d'urgence a été certes levé, mais les lois exorbitantes permettant au Gouvernement sud-africain d'y recourir à nouveau ont été maintenues, alors que la police sud-africaine continue la répression sur la population noire, tout en encourageant la violence entre les membres de cette communauté.

C'est dire qu'en dépit de l'engagement pris par le Gouvernement sud-africain, à l'issue de ses derniers entretiens avec l'ANC, de libérer tous les prisonniers politiques, de permettre le retour des exilés et de réexaminer la loi sur la sécurité intérieure et qu'en dépit de la décision courageuse de l'ANC, à travers son illustre Vice-Président, Nelson Mandela, de renoncer à la lutte armée en vue de favoriser la stabilité et la détente dans le pays, force est de constater malheureusement que Pretoria n'est pas encore parvenu à s'acquitter de sa responsabilité de créer un véritable climat propice à la négociation, conformément

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Diallo (Sénégal)

aux Déclarations de Harare et de l'Assemblée générale, dont seule l'application permettra l'instauration en Afrique du Sud d'une société fondée sur la justice, la démocratie et l'égalité.

C'est pourquoi ma délégation lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle maintienne, en les intensifiant, les sanctions et autres formes de pression internationale contre le régime de Pretoria, en vue de l'amener à respecter les principes contenus dans les déclarations précitées.

L'essentiel de la dynamique du démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud reposant sur les pressions internes et sur les sanctions internationales, celles-ci ne devraient être assouplies que lorsque le Gouvernement sud-africain aura fini d'apporter les changements radicaux et irréversibles de nature à favoriser l'élimination de l'apartheid. Nous n'en sommes pas encore à ce stade, car le système inhumain de l'apartheid continue de se définir dans les mêmes termes, la majorité de la population noire étant toujours privée, avec l'application de la ségrégation raciale, de l'exercice de ses droits les plus élémentaires.

Il nous faut nous garder d'écouter le chant des sirènes destiné à tromper notre vigilance et à nous inciter à la plus grave complaisance à l'égard des gestations en cours en Afrique du Sud. Il nous faut au contraire maintenir nos efforts et préserver le consensus historique auquel nous sommes parvenus en adoptant à l'unanimité la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Il nous faut renforcer nos pressions et briser le sinistre joug de l'apartheid pour rendre, avec leurs droits, leur dignité à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sud-africains, parias dans leur propre patrie.

De notre capacité à accroître notre mobilisation pour le triomphe d'une juste cause dépendront le renforcement de la crédibilité retrouvée de notre combat contre l'apartheid, ce crime contre l'humanité, et l'avènement d'un monde de paix et de justice, qui sera le legs le plus précieux à offrir à nos enfants, dont le sort va être au centre des préoccupations de nos chefs d'Etat réunis dans quelques semaines en sommet mondial.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, j'ai maintenant le plaisir d'inviter le représentant du Pan Africanist Congress of Azania à prendre la parole.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. EBRAHIM [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi de vous dire à quel point nous sommes heureux de vous voir présider cette reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sous votre direction judicieuse et dévouée, cette session s'acquittera de la tâche importante qui l'attend - accélérer la fin de l'apartheid.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

Qu'il me soit également permis, au nom du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) - gardien des authentiques aspirations légitimes de la majorité opprimée et dépossédée - de remercier l'Assemblée de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole à cette très importante réunion de l'Assemblée générale et d'étudier l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le PAC a contribué à l'élaboration de cette déclaration et à son adoption par consensus. Il continue à penser que les principes fondamentaux et les directives énoncés dans la Déclaration sont essentiels pour assurer l'élimination du système odieux et inhumain d'apartheid ainsi que la création d'une Azanie véritablement non raciale, démocratique et unie.

La Déclaration prie le Secrétaire général de surveiller la situation et d'établir un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des dispositions de la Déclaration. L'Assemblée est actuellement saisie du rapport en question. Le Pan Africanist Congress of Azania a rencontré l'équipe que le Secrétaire général a envoyée en Afrique du Sud pour se rendre compte de la situation. Le PAC a également contribué à l'établissement du rapport du Groupe de surveillance du Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine. Nous tenons à dire aujourd'hui combien nous sommes satisfaits de la teneur de ces deux rapports détaillés et des observations fondamentales qu'ils contiennent.

Au cours de ces importantes réunions, l'Assemblée générale a donc pour tâche d'évaluer, de façon concrète et objective, si les principes fondamentaux et les directives énoncés dans la Déclaration adoptée par consensus par les Nations Unies ont été ou non appliqués.

La Déclaration considère avant tout qu'il est essentiel de créer un climat propice à la réalisation d'un règlement négocié en Afrique du Sud de l'apartheid. Elle fixe donc les conditions préalables minimales que le régime d'apartheid doit remplir pour créer le climat propice nécessaire.

Ces conditions que l'Afrique du Sud doit remplir sont les suivantes : premièrement, libérer sans condition tous les prisonniers et détenus politiques et s'abstenir de leur imposer la moindre restriction; deuxièmement, lever toutes les interdictions et restrictions frappant les personnes et les organisations proscrites ou soumises à des restrictions; troisièmement, retirer tous les groupes

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

des townships; quatrièmement, lever l'état d'urgence et abroger toutes les lois destinées à limiter les activités politiques; et cinquièmement, arrêter tous les procès politiques et cesser toutes les exécutions politiques.

Ces conditions préalables ont été fixées pour créer un climat susceptible de préparer le terrain à un règlement négocié en Afrique du Sud de l'apartheid. En outre, il est clairement stipulé qu'il incombe au régime de remplir les conditions préalables nécessaires pour créer ce climat propice. Le Pan Africanist Congress of Azania tient à faire part à l'Assemblée générale d'une importante observation, à savoir que les conditions préalables fixées ne règlent d'aucune façon la question des fondements de l'apartheid. Au contraire, elles ne font que refléter la réaction du régime face à la résistance légitime du peuple. En d'autres termes, ces conditions préalables ne font qu'exiger du régime qu'il renonce à réagir comme il le fait.

Le rapport du Secrétaire général montre sans ambiguïté que ces conditions préalables, limitées mais nécessaires, n'ont pas, pour l'essentiel, été remplies par le régime d'apartheid. La seule condition que le régime ait remplie concerne la levée des interdictions et des restrictions imposées à toutes les organisations proscrites ou soumises à des restrictions. Les prisonniers et détenus politiques languissent toujours dans les prisons de l'apartheid; l'état d'urgence n'a été levé que partiellement; les troupes racistes se trouvent toujours dans les townships africaines où elles se font les complices de l'escalade de la violence; et le régime arrête actuellement davantage d'opposants qu'auparavant. Il est donc juste de dire qu'au cours des neuf derniers mois le régime d'apartheid n'a pas réussi à remplir pleinement les conditions préalables nécessaires et, partant, à créer le climat propice à la réalisation d'un règlement négocié en Afrique du Sud de l'apartheid.

Plutôt que de remplir inconditionnellement les conditions préalables nécessaires, le régime minoritaire d'apartheid a désespérément tenté de faire des conditions préalables des sujets de négociation. Le régime exige par exemple que les mouvements de libération nationale acceptent de classer par catégories les prisonniers et les détenus politiques. Cette exigence raciste vise à semer la discorde au sein du mouvement de libération nationale et va à l'encontre de la Déclaration qui insiste sur la libération inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques. Le Pan Africanist Congress of Azania, conformément à

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

l'appel figurant dans la Déclaration de consensus, a condamné et rejeté toute tentative du régime d'apartheid de transformer en sujets de négociation les conditions préalables clairement énoncées. En outre, le PAC lance un appel à l'Assemblée pour qu'elle continue d'insister pour que le régime remplisse inconditionnellement les conditions préalables.

On dit dans certains milieux que le régime d'apartheid montre une certaine disposition à résoudre le problème par la négociation. Il y a eu les typiques déclarations d'intention du régime, mais aucune mesure concrète n'est venue les corroborer. Par exemple, le régime raciste n'a pas renoncé à poursuivre les 14 d'Upington, inculpés en vertu de la douteuse et très controversée Law of Common Purpose. Dans cette affaire, les accusés sont âgés et passibles de la peine de mort simplement pour avoir été présents lors d'un incident motivé par des raisons politiques. Le sort réservé aux 14 d'Upington et aux Six de Sharpeville montre bien que le régime raciste est incapable de faire suivre ses déclarations d'intention de mesures concrètes. Les 14 d'Upington et les Six de Sharpeville sont des prisonniers politiques. Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition, de même que ceux qui attendent d'être exécutés et ceux qui sont encore incarcérés dans les prisons sud-africaines de l'apartheid.

La Déclaration de Harare, de l'Organisation de l'unité africaine, et la Déclaration de consensus des Nations Unies énoncent des directives importantes, à savoir que le régime raciste doit remplir inconditionnellement les conditions préalables fixées, qu'il doit s'ensuivre une cessation mutuellement convenue des hostilités entre le régime d'apartheid et les mouvements de libération nationale engagés dans la lutte armée, et que ce qui doit être négocié en Afrique du Sud de l'apartheid, c'est une constitution post-apartheid non raciale et démocratique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

Le PAC a non seulement appuyé ces directives mais continue de les respecter et insiste sur leur respect général. Le Pan Africanist Congress rejette l'exigence raciste qui veut que nous suspendions ou abandonnions, de façon unilatérale, notre lutte armée légitime. La suspension ou la renonciation unilatérales n'amèneraient que la division au sein de l'organisation et prolongeraient l'apartheid. Etant donné que le régime De Klerk n'est pas prêt ne serait-ce qu'à empêcher l'aile droite minoritaire blanche d'avoir librement accès aux armes, la majorité opprimée commettrait un suicide politique en renonçant, unilatéralement, à une méthode importante de lutte.

Peu nombreux peut-être sont ceux qui, au sein de notre Assemblée, savent que, en vertu des lois d'apartheid, toute personne blanche en Afrique du Sud raciste âgée de plus de 18 ans a le droit de posséder 27 armes - oui, 27 armes. Même un soldat bien équipé envoyé au front n'est pas doté de 27 armes. Le régime De Klerk, malgré sa prétention proclamée d'opposition à la violence, n'a même pas envisagé de rapporter ou d'amender la loi qui autorise la droite blanche fasciste à s'armer légalement dans l'Afrique du Sud de l'apartheid.

D'autre part, un Africain privé du droit de vote peut être poursuivi dans l'Afrique du Sud de l'apartheid pour être simplement en possession d'un couteau de poche équipé d'une lame dépassant trois pouces.

Les lois, politiques et institutions de l'apartheid ont été et continuent d'être la cause principale de la violence dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Toute opposition, en particulier l'opposition pacifique, contre le régime d'apartheid est une cible pour la police et les troupes du régime à la gachette facile. Tel a été le cas à Sharpeville et à Langa le 21 mars 1960, lorsque le PAC a appelé et dirigé une campagne anti-laissez-passer non violente. Ceux qui ont perpétré le massacre de Sharpeville sont bien connus. Trente ans plus tard, à Sebokeng, les manifestants pacifiques sont une fois de plus descendus par les troupes racistes, comme cela avait été le cas à Sharpeville et à Langa le 21 mars 1960.

Actuellement, la violence s'accroît dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. La politique et les actes du régime sont au premier chef responsables de la vague de carnage insensé qui déferle sur notre pays. Les preuves abondent qui montrent que le régime encourage et soutient cette vague de violence. En même temps, le régime cherche à dépeindre cette montée de la violence comme un conflit

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

interorganisations ou un mouvement de violence mené par des Noirs contre d'autres Noirs. Le PAC condamne fermement ces manoeuvres sinistres du régime raciste pour attiser la violence et empêcher la majorité opprimée de s'unir et de concentrer ses efforts contre l'ennemi commun : l'Etat d'apartheid.

Le PAC n'a pas été détourné de sa voie par ce carnage insensé. Il sait qui est l'ennemi principal et quelle est la priorité. La priorité consiste à éliminer l'apartheid et à amener la majorité opprimée et dépossédée à la libération nationale et à l'autodétermination.

Mais, bien qu'il ne participe pas à ce carnage insensé, le PAC est très préoccupé par la vague de violence qui ne cesse de croître. Nous soutenons que le régime est en grande partie responsable de la violence actuelle. Au Pan Africanist Congress of Azania, grâce à notre expérience sur le terrain, nous reconnaissons également la nécessité urgente de renforcer la culture démocratique parmi les opprimés. Nous condamnons toute tentative par toute organisation d'imposer l'hégémonie en recourant à la force ou à l'intimidation. Au Pan Africanist Congress, nous reconnaissons qu'il y a des tendances politiques divergentes en Azanie et que toute tendance doit pouvoir librement propager ses politiques et programmes, à condition qu'elle ne préconise pas le racisme ou les critères ethniques. Nous sommes convaincus que cet engagement réduira dans une grande mesure les conflits inutiles et les pertes de vie insensées dans notre pays.

Le Pan Africanist Congress poursuit une lutte armée légitime et responsable depuis près de 30 ans. Bon nombre de nos compatriotes ont été pendus pour avoir milité dans la résistance armée. Malgré les brutalités racistes, on n'a aucune preuve d'incident où l'armée de libération populaire azanienne, branche militaire du Pan Africanist Congress of Azania, aurait mené une attaque armée irresponsable contre des civils. En revanche, les escadrons de la mort du régime raciste ont récemment éliminé la famille entière de M. Chand à la frontière qui sépare le pays du Botswana et détruit sa maison aux explosifs. M. Chand, sa femme et ses trois fils, dont deux étaient muets, ont été tués à coup de fusil dans leur lit avant que la maison ne saute.

Par conséquent, le Pan Africanist Congress rejette l'exigence raciste qui veut que nous désarmions de façon unilatérale. Cependant, nous sommes prêts à envisager sérieusement une cessation mutuellement convenue des hostilités ainsi que nous y invite la Déclaration de Harare et la résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

La résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus insiste très précisément sur le fait que l'objectif de toutes négociations ne doit viser ni à réformer ni à amender l'apartheid. L'apartheid doit être totalement et complètement éliminé. Par conséquent, l'apartheid et ses piliers en particulier ne sont, en aucun cas, négociables. Selon la résolution adoptée par consensus, ce qui doit être négocié c'est la nouvelle constitution démocratique et non raciale qui doit être adoptée après le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud. A cet égard, le Pan Africanist Congress maintient catégoriquement que seuls des représentants démocratiquement élus peuvent prétendre se voir confier un mandat pour rédiger la nouvelle constitution de notre pays. C'est pourquoi le Pan Africanist Congress of Azania a demandé l'établissement d'une assemblée constituante démocratiquement élue. Tout Azanien âgé de plus de 18 ans, indépendamment de sa race, de sa couleur ou de sa religion, devra s'inscrire sur une liste électorale et voter pour élire une assemblée constituante démocratique et non raciale. Cette assemblée élue serait véritablement représentative et aurait pour mandat de rédiger la nouvelle constitution. Le Pan Africanist Congress of Azania soutient que cette formule est la formule la plus démocratique pour résoudre le problème qui se pose dans notre pays.

Le refus évident du régime De Klerk de se prononcer à propos des principes essentiels - c'est-à-dire l'acceptation inconditionnelle des conditions préalables posées afin de créer le climat propice -, son refus d'une cessation mutuellement convenue des hostilités et son refus du principe démocratique du gouvernement par la majorité - autant de principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration des Nations Unies - exigent que l'isolement interne et international et les sanctions contre le régime d'apartheid soient maintenus.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Ebrahim

En outre, la résolution consensuelle des Nations Unies déclare clairement que les Etats Membres sont obligés de maintenir la pression internationale tant que :

"le système d'apartheid ne sera pas éliminé et que l'Afrique du Sud ne sera pas un pays uni, démocratique et non racial..." (A/RES/S-16/1, p. 2)

Il est évident pour chacun de nous que nous sommes loin d'assister à la fin de ce système. Par conséquent, tout relâchement de toute forme de lutte ou de pression à ce stade ne ferait que prolonger l'agonie de l'apartheid dans notre pays.

La résistance intérieure, l'isolement international et les sanctions volontaires et sélectives ont contraint le régime de l'apartheid à adopter une pose réformiste - je le répète, il s'agit d'une pose réformiste, car De Klerk a dit, dans une déclaration récente qui a été citée dans le London Times du 18 avril 1990 :

"Ceux qui jouissent à l'heure actuelle de la totalité des droits politiques ne sont pas prêts à quitter la scène de l'histoire en présentant leurs excuses. Bien au contraire, un rôle clef les attend, quelles que soient les nouvelles structures. Nous n'allons pas jeter par-dessus bord la liberté et les valeurs édifiées pendant 35 ans - les 35 ans de l'apartheid."

Mais - malgré l'affectation réformiste - l'apartheid ne peut pas être réformé. Il doit être et sera éliminé totalement. Il appartient à la communauté internationale, associée à la majorité opprimée dans notre pays, d'amener rapidement la fin du système d'apartheid.

Le Pan Africanist Congress of Azania est fermement convaincu que l'association d'une résistance intérieure unie et animée de principes élevés avec un isolement politique international et des sanctions restent la meilleure garantie de l'application rapide des principes et directives contenus dans la Déclaration d'Harare et la Déclaration consensuelle des Nations Unies.

Le Pan Africanist Congress demande instamment à tous les Etats Membres des Nations Unies, signataires de la Déclaration de consensus, de maintenir un front international uni et une opposition de principe au système d'apartheid - sans perdre de vue que l'objectif principal est l'élimination totale de la politique d'apartheid, universellement condamnée, et non pas sa réforme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 3e séance plénière, tenue le 22 septembre 1989, je donne maintenant la parole au représentant de l'African National Congress of South Africa.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. MONGALO [African National Congress (ANC)] (interprétation de l'anglais) : C'est un grand honneur et un privilège pour moi de saluer cette réunion au nom du National Executive Committee et de tous les membres de l'African National Congress.

Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de vous voir présider les délibérations de cette reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Il est particulièrement significatif que ce soit sous votre présidence que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration historique de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La vaste et profonde expérience que vous avez acquise pendant les nombreuses années de votre présidence du Comité spécial contre l'apartheid sera sans aucun doute très utile à cette session.

Il n'est donc pas exagéré de dire que dans vos efforts, vous avez en fait admirablement représenté votre pays, le Nigéria, pays dont la contribution à la lutte contre l'apartheid est immense.

Je saisis également l'occasion pour rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid, que préside avec compétente l'Ambassadeur Ibrahim Gambari. Le Comité spécial a été une source de soutien et d'inspiration pour le peuple d'Afrique du Sud en lutte contre l'apartheid. Dans la même veine, nous voudrions exprimer notre gratitude pour l'assistance inestimable que nous recevons constamment du Centre contre l'apartheid, dirigé par le Sous-Secrétaire général Sotirios Mousouris.

Le National African Congress réaffirme l'évaluation faite dans la Déclaration d'Harare et dans la Déclaration consensuelle que

> "... la conjoncture actuelle est telle que, si le régime sud-africain se montre prêt à engager des négociations véritables et sincères, ... l'aboutissement pourrait être l'élimination de l'apartheid par la négociation." (A/RES/S-16/1, p. 4)

Dans notre détermination d'exploiter pleinement cette conjoncture favorable, nous nous sommes inspirés des faits irréfutables suivants :

Premièrement, l'apartheid étant un fléau et un fardeau pour toute la population d'Afrique du Sud et d'Afrique australe, il doit être éliminé sans délai.

Deuxièmement, l'apartheid ne peut être réformé, il doit être éliminé.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

Troisièmement, qu'on le veuille ou non, tous les Sud-Africains doivent finir par partager un destin commun et il est de notre responsabilité d'intervenir pour faire en sorte que le meilleur résultat possible soit réalisé dans l'intérêt de tous.

Quatrièmement, les auteurs et protagonistes de l'apartheid ne peuvent pas dicter l'ordre du jour et le rythme du processus d'élimination de ce système inhumain.

Cinquièmement, dans les circonstances actuelles, il importe plus que jamais de résister à la tentation dangereuse de chercher à épater ou de jouer pour la galerie.

Sixièmement, il est plus que jamais nécessaire de faire pression sur le régime sud-africain pour que celui-ci adopte l'attitude la plus raisonnable et constructive qui soit dans la recherche d'une solution juste et durable au problème de l'apartheid.

Septièmement, une solution juste et durable au problème de l'apartheid doit nécessairement se traduire par la création d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Huitièmement, la façon la plus effective dont la communauté internationale puisse contribuer à amener le régime de Pretoria à la coopération nécessaire est le maintien des pressions existantes, notamment les sanctions.

Neuvièmement, ces pressions ne devront être levées que lorsque des changements profonds et irréversibles auront eu lieu en Afrique du Sud, et nous devons tous oeuvrer sans réserve à l'avènement rapide de ce moment.

Comme le sait l'Assemblée, l'African National Congress demeure au centre de la lutte contre l'apartheid. Dans les circonstances d'aujourd'hui, inspirés par les faits irréfutables énumérés ci-dessus, nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour refuser à toutes les parties au conflit tout prétexte de gâcher des occasions d'avancer par des atermoiements délibérés ou involontaires. C'est dans ce sens et dans cet esprit que notre vice-président a entamé des contacts officieux avec F. W. De Klerk et certains de ses ministres avant même d'être libéré de prison.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

De la même façon, nous avons entamé des pourparlers officiels avec De Klerk et ses ministres, notamment lors des réunions de Groote Schuur et Pretoria, qui se sont conclues par la publication commune de leurs minutes. Dans tous ces cas, notre objectif était de contribuer à accélérer l'élimination des entraves à la négociation. Cela ne s'est évidemment pas fait sans contretemps. Toutefois, des progrès ont aussi été enregistrés.

Nous nous réjouissons sans détour de la levée de l'interdiction de l'African National Congress ainsi que de la levée de l'interdiction, ou des restrictions, frappant 32 autres organisations et des centaines de personnes. Nous espérons que la libération des prisonniers politiques, commencée le 1er septembre dernier, sera maintenue et se poursuivra rapidement. Nous aimerions également voir le gouvernement De Klerk tenir parole et indemniser tous les exilés politiques comme promis, le 1er octobre.

Neuf mois se sont écoulés depuis l'adoption de l'historique Déclaration par consensus. Il y a deux mois, le Secrétaire général notait dans son rapport du 1er juillet 1990 que

"La politique audacieuse et courageuse dans laquelle le Président De Klerk s'est engagé au nom de son gouvernement offre des possibilités concrètes pour le démantèlement du régime d'apartheid." (A/44/960, par. 10)

Dans le même rapport, il mettait en garde contre un optimisme prématuré et remarquait que

"le processus politique visant au démantèlement du régime d'apartheid en est encore à ses débuts." (Ibid., par. 16)

Le Secrétaire général a aussi pertinemment observé que

"La question de la violence, et pas seulement dans le Natal, doit être examinée de toute urgence au niveau le plus élevé puisque ses conséquences, s'il n'y est pas mis frein, pourraient créer de graves difficultés pour ce qui est du processus politique." (Ibid., par. 13)

Nous estimons que les observations du Secrétaire général sont très pertinentes et doivent être prises en considération. C'est justement en examinant les questions soulevées que nous pourrons déterminer dans quelle mesure le régime sud-africain se conforme aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies. Même s'il est peut-être vrai que le régime sud-africain a formulé des politiques

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

audacieuses et courageuses, il est très regrettable qu'il n'ait pas pu satisfaire pleinement aux exigences de la Déclaration des Nations Unies.

D'abord, des troupes demeurent présentes dans les townships, particulièrement au Natal, dont le notoire Bataillon 32 et d'autres unités de l'armée. Les procès politiques de même que les détentions sans procès se poursuivent. Le régime de Pretoria conserve toujours ses énormes pouvoirs de répression et sa capacité d'annuler la plupart, sinon la totalité, des mesures qu'il a adoptées jusqu'ici. Tout cela est possible parce que des lois répressives générales, comme le Internal Security Act et le Public Safety Act, font toujours partie intégrale de l'arsenal juridique de Pretoria. L'Assemblée générale sait que c'est en vertu de l'Internal Security Act que le régime de Pretoria continue à procéder à des détentions sans procès. Cette même loi habilite Pretoria, entre autres, à rendre illégales des organisations, à interdire certaines publications, à déclencher des enquêtes sur certaines organisations et publications en vue d'en arriver à leur interdiction, à maintenir à jour une liste des membres des organisations illégales et à interdire ou restreindre des organisations et des individus.

Le Public Safety Act autorise Pretoria à déclarer l'état d'urgence selon son bon vouloir, comme il l'a fait récemment en désignant 27 localités comme des "zones affectées", auxquelles il a ensuite imposé l'état d'urgence, qu'il avait initialement levé partiellement dans trois des quatre provinces d'Afrique du Sud, le 7 juiller dernier.

Il est donc évident qu'aucun caractère permanent ou irréversible ne peut être attribué aux mesures prises par De Klerk jusqu'ici tant que ne sera pas abrogé l'ensemble des lois répressives de Pretoria.

L'escalade actuelle de la violence demeure pour nous une cause croissante de graves préoccupations. Alors que cette violence a d'abord semblé être cantonnée dans la province du Natal, elle se répand maintenant dans d'autres provinces à l'instigation de Inkatha et de milices blanches d'extrême droite, soutenues et encouragées par d'importants éléments des forces de sécurité de Pretoria. Welkom, dans l'Etat libre d'Orange, et Sebokeng, dans le Transvaal, ont été particulièrement frappés. Convaincus que De Klerk est dans l'obligation de mettre fin à cette violence, nous l'avons donc prié instamment, à de nombreuses reprises, tant en public qu'en privé, de le faire. Nous sommes même allés plus loin. En

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

vertu d'une importante disposition des minutes de Grotte Schuur, nous nous sommes engagés relativement à une solution rapide de ce conflit. En appui de principe à cet engagement, nous avons aussi interrompu toute action armée afin d'aider à établir un climat libre de toute violence.

Dans un effort visant à briser le cycle de la violence, des dirigeants religieux ont fait parvenir à De Klerk des déclarations sous serment décrivant clairement la complicité policière dans la violence. La Commission Goldstone elle-même, mise sur pied par le régime sud-africain pour enquêter au sujet des fusillades de Sebokeng, a récemment rendu publiques ses conclusions, selon lesquelles l'action policière était injustifiée, et recommande que la conduite de divers policiers fasse l'objet d'une enquête du Procureur général.

Pour sa part, l'African National Congress est désireux que prenne rapidement fin le carnage. A ce sujet, un comité comprenant des membres de notre Comité exécutif national a reçu le mandat d'établir des contacts avec les diverses parties au conflit. Cela comprend même l'organisation de réunions entre les dirigeants de l'ANC et quiconque peut contribuer à la réalisation de ce mandat.

L'Assemblée générale se réjouira également d'apprendre qu'hier encore, le 11 septembre 1990, le Vice-Président de l'ANC, Nelson Mandela, a dirigé une délégation de 22 personnes, principalement du Natal, qui a rencontré De Klerk et trois ministres pour débattre précisément de cette violence. Les propositions suivantes ont été soumises au gouvernement.

Premièrement, le gouvernement central doit prendre totalement en charge le maintien de l'ordre dans la province du Natal. Une structure centrale de commandement de toutes les forces de sécurité dans la région doit être établie de façon à créer un point central de référence.

Deuxièmement, un groupe de travail de haut niveau associant le Gouvernement et l'ANC doit être créé afin de contribuer à rétablir l'ordre.

Troisièmement, les forces de sécurité doivent être impartiales.

Quatrièmement, une liaison réelle et des mécanismes de contrôle doivent être établis entre l'ANC et le commandement central de la province.

Cinquièmement, des poursuites judiciaires doivent être engagées contre des individus lorsqu'il existe des preuves que des crimes ont été commis.

Sixièmement, il faut mettre un terme à l'état d'urgence au Natal.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

Septièmement, des procureurs et des tribunaux spéciaux sont nécessaires. Un programme efficace de protection des témoins doit être institué pour restaurer le système judiciaire.

Huitièmement, l'amendement au Code du Natal sur les armes culturelles doit être suspendu, surtout en vue des rassemblements prévus au Natal au cours de la fin de semaine prochaine.

Neuvièmement, une protection doit être accordée aux chefs qui s'adresseront aux résidents des foyers pour leur demander de mettre fin à la violence.

La priorité absolue de l'African National Congress est d'orienter le processus politique en direction de la suppression de l'apartheid le plus rapidement possible. Toutefois, quelle que soit l'ampleur perçue de notre rôle, il faut reconnaître qu'il existe d'autres importantes parties prenantes au conflit en Afrique du Sud. Il faut espérer que tous ceux qui partagent l'idéal d'une Afrique du Sud démocratique feront leur part d'efforts pour la réalisation de cet objectif.

Il faut aussi espérer qu'en accord avec la Déclaration, les peuples du monde apporteront des renforts à ceux qui se battent contre l'apartheid en leur envoyant davantage d'aide matérielle. A ce sujet, nous saisissons l'occasion pour lancer un appel à la communauté internationale, y compris aux agences spécialisées de l'ONU, pour qu'elle soutienne le programme de réintégration des ex-prisonniers politiques et de réinsertion des exilés politiques à leur retour au pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Mongalo

Dans tout ce qui précède nous avons cherché à traiter de la question de savoir si l'Assemblée générale pouvait sérieusement décider que les changements intervenus en Afrique du Sud ont un caractère profond et irréversible. Rien n'aurait pu nous faire plus plaisir que de vous demander de relâcher certaines des mesures que vous avez prises dans la lutte contre l'apartheid. Malheureusement, le moment n'est pas encore venu. Nous ne pouvons qu'arriver à la conclusion que les changements qui sont intervenus ne sont pas de cette nature. Dans ces conditions il semblerait logique que la seule action possible pour l'Assemblée générale soit de maintenir les mesures qui ont été imposées au régime d'apartheid afin de l'encourager à renoncer à l'apartheid.

Les efforts que fait le peuple sud-africain, joints aux pressions internationales existantes, ont permis de créer les conditions propices au processus politique en vue d'éliminer l'apartheid. En fait, il y a eu un certain changement. Pour que ce changement continue jusqu'au moment où il deviendra "profond et irréversible", nous lançons un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne ses pressions actuelles sur Pretoria jusqu'à ce que le peuple d'Afrique du Sud vous demande de les relâcher et même de les lever. Nous espérons que ce moment ne tardera plus.

La séance est levée à 13 h 25.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library